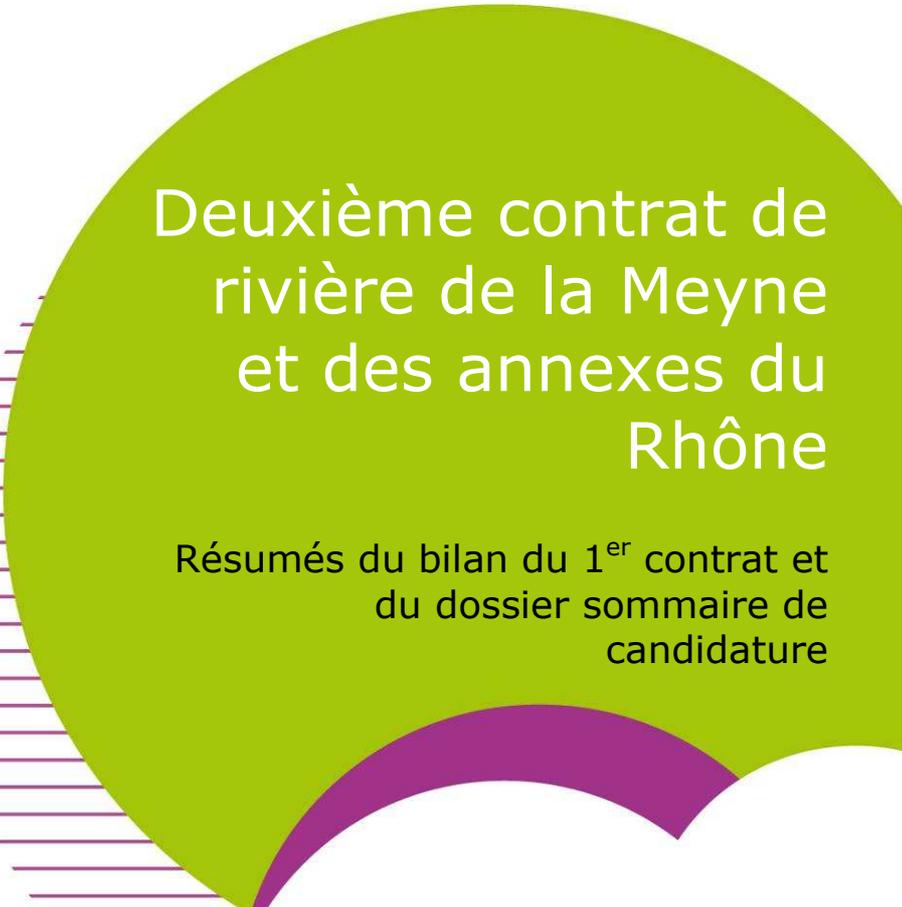




11MEN014

octobre 2012



Deuxième contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône

Résumés du bilan du 1^{er} contrat et
du dossier sommaire de
candidature



SAFEGE
Ingénieurs Conseils



SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Agence d'Aix en Provence : Bat. D, 30 av. Malacrida, 13100 Aix en Provence

Maitrise d'ouvrage :



Rédaction du dossier :



Deuxième contrat de rivière de la
Meyne et des annexes du Rhône

Résumés du bilan du 1^{er} contrat et
du dossier sommaire de
candidature

Avec le soutien financier de :



SOMMAIRE

Introduction	5
Bilan évaluation du 1er contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône (2003-2009)	9
1 Rappel des éléments ayant conduit à la signature du contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône.....	10
1.1 Grandes étapes de la démarches.....	10
1.2 Organisation des acteurs.....	12
1.3 Objectifs du 1 ^{er} contrat de rivière	13
1.4 Actions inscrites au contrat.....	13
2 Pilotage et animation	15
2.1 Animation, Concertation.....	15
2.2 Pilotage, Suivi des actions	16
3 Point sur l'état des milieux	17
3.1 Etat des masses d'eau (SDAGE 2010-2015)	17
3.2 Les réseaux de surveillance de la qualité des eaux superficielles	21
3.2.1.1 Réseau de surveillance du bassin Rhône Méditerranée.....	21
3.2.1.2 Suivis du Conseil Général du Vaucluse	23
3.2.1.3 Contrôle de la qualité des eaux de baignade	26
3.3 Les réseaux de surveillance de la qualité des eaux souterraines	27
4 Bilan technique et financier	28
4.1 Bilan général	28
4.2 Bilan thématique.....	30
4.2.1 Action du volet A.....	30
4.2.2 Actions du volet B (B1 à B3).....	35
4.2.3 Actions du volet B4	39
4.2.4 Actions du volet C	42
5 Conclusion : bilan et perspectives	45
5.1 Evaluation du 1 ^{er} contrat de rivière.....	45
5.2 Enjeux et objectifs pour le second contrat de rivière	45
Dossier sommaire de candidature pour le deuxième contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône	47
1 Motivations du contrat.....	48
1.1 Eléments généraux justifiant la poursuite de la démarche contrat de rivière.....	48
1.2 Territoire concerné par le 2 ^{EME} contrat de rivière	49

1.3	Structure porteuse et coordination du contrat de rivière.....	49
1.4	Liens avec les autres procédures.....	49
2	Contenu du contrat.....	50
2.1	Mise en œuvre du programme de mesures.....	50
2.1.1	Mesures réglementaires.....	50
2.1.2	Mesures complémentaires proposées dans le cadre du 2nd contrat de rivière	51
2.2	Actions locales.....	54
2.3	Grille d'analyse du contrat de rivière sdage/pdm (grille « PAC »).....	57
2.4	Programme prévisionnel d'actions.....	58
3	Capacité du contrat à atteindre les objectifs visés.....	59
4	Suivi, évaluation du contrat.....	61
4.1	Indicateurs d'état.....	61
4.2	Indicateurs de réponse.....	62
5	Opérationnalité du contrat.....	63
5.1	Statut et compétence des partenaires.....	63
5.2	Ressources des partenaires.....	64
5.3	Composition du Comité de rivière.....	65

INTRODUCTION

Le bassin versant de la Meyne et des annexes du Rhône s'étend sur 5 communes, qui ont engagé ensemble un programme de gestion concertée du milieu depuis une dizaine d'années.

Un premier contrat de rivière a été mis en œuvre de 2003 à 2009. Un très large programme d'opérations a été engagé (85% d'opération réalisées, soit 27M€HT).

La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO) et le chargé de mission, ainsi que ses deux partenaires principaux l'ASA de la Meyne et la CNR, se sont impliqués pour faire avancer de nombreux projets.

Le programme du premier contrat de rivière a donc largement été réalisé mais un certain nombre d'opérations doivent être finalisées ou poursuivies. D'autres doivent être mises en œuvre, en particulier dans le cadre du SDAGE 2010-2015, qui a instauré un nouveau cadre pour la gestion des milieux aquatiques, assorti d'obligations de résultats, plus efficacement mises en œuvre dans une démarche de type « contrat de rivière ».

Suite à ce bilan le comité de rivière a souhaité s'engager vers un second contrat, accompagné d'un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI).

Si le premier contrat et une partie des éléments de son bilan ont été élaborés en interne, pour ce second contrat, la CCPRO a confié au bureau d'étude SAFEGE, l'élaboration du dossier sommaire de candidature intégrant le bilan du 1^{er} contrat.



A retenir

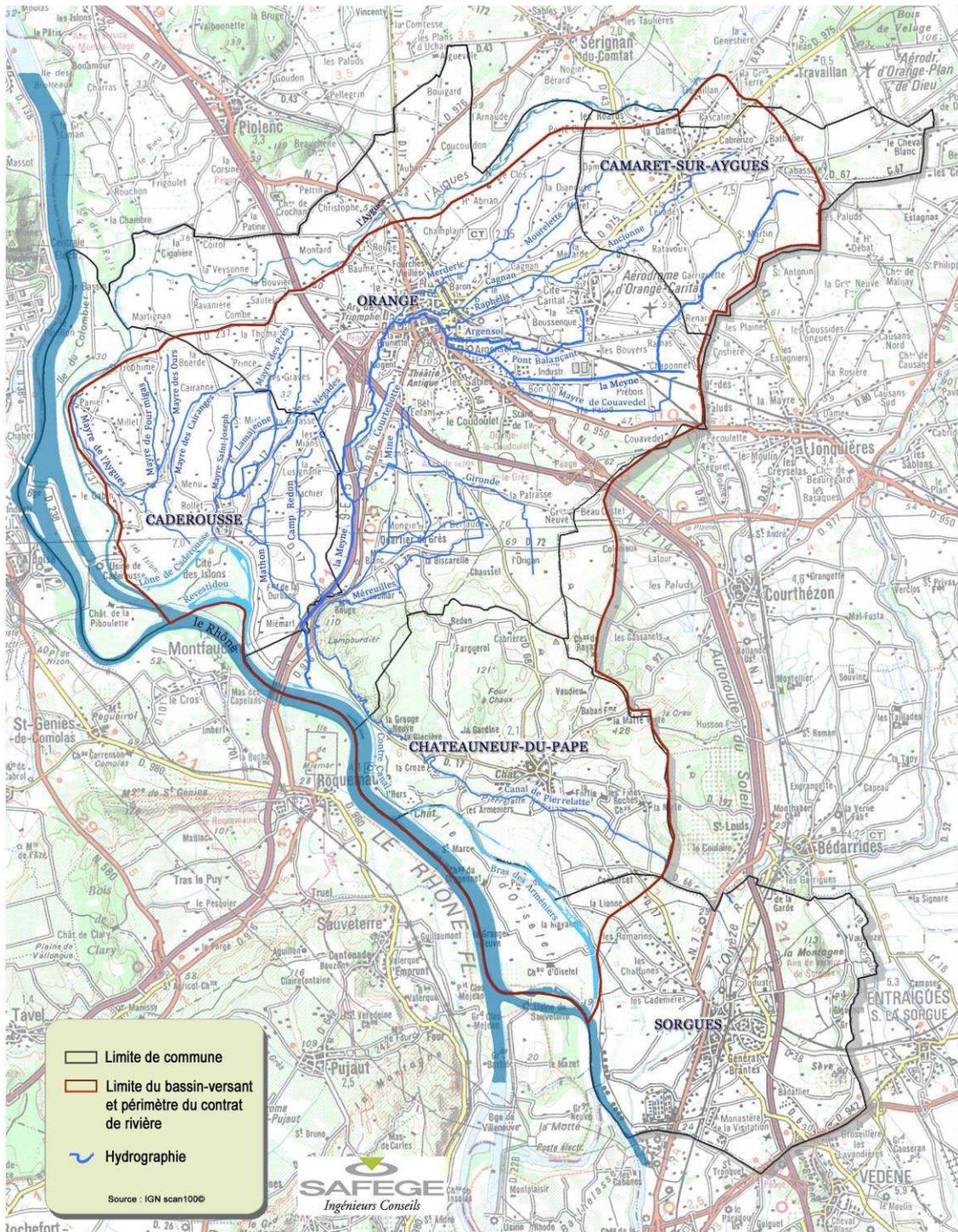
Le présent document comprend les **dossiers résumés** :

- Du bilan-évaluation du 1^{er} contrat de rivière
- Du dossier sommaire de candidature pour un second contrat de rivière

Il a été élaboré sur la base du rapport détaillé relatif au dossier sommaire de candidature pour un second contrat de rivière, intégrant le bilan du 1^{er} contrat.

Contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône

Localisation géographique



Le bassin versant de la Meyne et des annexes du Rhône constitue, depuis la déconnexion des annexes du Rhône du fleuve vif lors de l'aménagement à buts multiples du Rhône (réalisé par la Compagnie Nationale du Rhône entre les années 1970 et 1980), un bassin hydrographique cohérent à part entière d'une superficie d'environ 140 km², compris entre :

- au nord et nord-est, le bassin de l'Aygues,
- au sud et au sud-est, le bassin de l'Ouvèze,
- à l'ouest, le Rhône vif.

Le système Meyne - annexes du Rhône, comprend :

- **la Meyne**, cours d'eau de plaine dont le cours, long de 21 km, traverse les communes de Camaret sur Aigues, Orange et Caderousse ;
- **les annexes du Rhône**, entité hydraulique longue de 15 km et principalement déconnectée du fleuve Rhône, suite à son aménagement par la CNR, qui traverse les communes de Caderousse, Orange, Châteauneuf du Pape et Sorgues.

BILAN ÉVALUATION DU 1ER CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA MEYNE ET DES ANNEXES DU RHÔNE (2003-2009)

1

RAPPEL DES ÉLÉMENTS AYANT CONDUIT À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA MEYNE ET DES ANNEXES DU RHÔNE

1.1 GRANDES ÉTAPES DE LA DÉMARCHES

16 juillet 1997	Signature de la Charte de restauration et validation de la démarche « contrat de rivière »
7 juillet 1998	<i>Avis favorable du Comité National d'Agrément (dossier préalable)</i>
22 juin 1999	Constitution du Comité de Rivière
27 nov. 2000	Validation du dossier définitif par le Comité de Rivière
18 janvier 2001	<i>Avis favorable du Comité National d'Agrément (dossier définitif)</i>
20 janvier 2003	Signature du premier contrat de rivière (période 2003-2008)
2 octobre 2006	Validation du bilan à mi-parcours et du projet d'avenant par le Comité de Rivière
28 mars 2007	<i>Avis favorable du Comité d'Agrément (avenant au 1^{er} contrat de rivière)</i>
25 février 2010	Validation du bilan du 1^{er} contrat de rivière et approbation de l'élaboration d'un 2^{ème} contrat de rivière et d'un programme d'action de prévention des inondations, par le Comité de Rivière
5 mai 2011	Comité de rivière : réunion de lancement du 2 ^{ème} contrat de rivière et du programme d'action de prévention des inondations (PAPI)
22 juin 2012	Validation du dossier sommaire de candidature du 2 ^{ème} contrat de rivière par le Comité de Rivière

Signature du contrat de rivière

Le 1^{er} contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône est la concrétisation de la volonté locale de « reconquête » de ces milieux aquatiques engagée depuis le milieu des années 90, par les principaux acteurs locaux :

- l'Association Syndicale Autorisée de la Meyne
- la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
- la Compagnie Nationale du Rhône
- les communes du bassin versant :
 - Caderousse
 - Camaret sur Aigues
 - Châteauneuf du Pape
 - Orange
 - Sorgues

Cette réflexion s'est concrétisée :

- par la réalisation :
 - du schéma d'aménagement, restauration et gestion de la Meyne (1994),
 - du schéma de gestion des annexes du Rhône (1995),
 - du Plan Environnement de la Compagnie Nationale du Rhône (1997),
- par la signature, le 16 juillet 1997, de la Charte de restauration de la Meyne et des annexes du Rhône, validant la démarche d'un « contrat de rivière ».

Le 1^{er} contrat de rivière, signé le 20 janvier 2003 pour une durée de 5 ans, représentait l'aboutissement de cette volonté locale de mise en œuvre d'une gestion globale, cohérente, concertée et durable.

Le programme d'action, à la signature comprenait **62 opérations pour un montant prévisionnel de 19,9 M€ HT**, mis en œuvre par 16 Maîtres d'ouvrage locaux sur la période 2003 / 2008 (ASA Meyne, CCPRO, CNR, communes, EPCI, ASA, etc.).

Bilan de mi-parcours et avenant de 2007

En 2006, la CCPRO a établi un bilan de mi-parcours afin d'évaluer l'état d'avancement des actions. Ce bilan intermédiaire a été l'occasion de réactualiser le programme d'actions, en particulier :

- les besoins (intégration d'actions complémentaires réalisées durant la période du contrat (réparation des dégâts de crue notamment), émergence de nouveaux besoins, prise en compte des résultats des études, abandons de certaines actions...),
- les coûts et financements (réévaluation de certaines opérations, réactualisation des coûts issus de l'intégration d'opérations complémentaires, évolution des taux et critères de financement des partenaires),
- la programmation des actions (prolongation de la durée du contrat d'une année, reprogrammation d'opérations, programmation des opérations nouvelles, intégration des nouveaux échéanciers issus des études préalables).

L'avenant avait pour objet principal le prolongement d'une année supplémentaire de la durée initiale du contrat de rivière, pour s'adapter au nouvel échéancier de réalisation d'opérations majeures du contrat :

- la construction de la nouvelle station d'épuration d'Orange (Volet A),
- les travaux de réhabilitation des annexes du Rhône, en particulier les modalités de leur alimentation depuis l'Aygues et le Rhône (Volet B1),
- la construction de deux bassins (Pont Balençant et Ancione), permettant l'écrêtement de la Meyne à l'amont d'Orange (volet B3).

L'avenant validé par le Comité d'Agrément le 28 mars 2007 :

- prolongeait le contrat de rivière d'une année, soit jusqu'en **2008** (avec finalisation des opérations durant l'année 2009, et bilan début 2010),
- portait le programme d'actions à **73 opérations** pour un montant prévisionnel de **25 M€ HT**, soit une augmentation de 5 M€ HT,

1.2 ORGANISATION DES ACTEURS

Spécificité : un mode de gouvernance multi partenarial

L'animation du Comité de Rivière, reflet de la structure géographique du bassin, fut partagée entre la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO), l'A.S.A de la Meyne, la CNR et les communes du bassin versant, à travers un mode de gouvernance multi-partenarial. Le choix de ce mode de fonctionnement, qui a fait ses preuves, a en outre l'avantage de donner au Comité de Rivière une véritable dynamique collective.

La convergence dans les objectifs, la technicité acquise et la dynamique de chaque partenaire ont permis, dans le cadre du contrat de rivière 2003-2008, d'éviter la création d'une nouvelle structure obligatoirement coûteuse et dont l'utilité n'était pas du tout avérée. Cela a été confirmé par le bon déroulement du premier contrat et son bilan positif.

En effet, chaque acteur a développé une connaissance technique approfondie des problèmes du bassin qui lui sont propres, et engagé des actions de gestion du bassin pour l'amélioration de la qualité de l'eau, la restauration et l'entretien du lit et des berges, la lutte contre les inondations ou la mise en valeur de l'écosystème aquatique.

La volonté des mêmes partenaires d'engager un second contrat de rivière met en évidence leur forte implication, gage de réussite de cette démarche.

Coordination du contrat de rivière

Le suivi administratif fut assuré par la CCPRO pour le compte de l'ensemble des partenaires.

Le suivi technique fut assuré par une **cellule de pilotage** composée de la CCPRO, de la commune Camaret sur Aigues, de la commune d'Orange, de l'ASA de la Meyne et de la CNR.

Le **comité de rivière** regroupant le collège des services et établissements publics de l'État, le collège des collectivités locales, ainsi que le collège des usagers, par son

agrément, et en particulier celui des partenaires techniques et financiers (État, Agence de l'Eau, Conseil Régional PACA et Conseil Général du Vaucluse), est la garantie d'une approche globale et de la cohérence des actions à l'échelle du territoire.

Il fut assisté par un **comité de pilotage** composé des maîtres d'ouvrage potentiels et des partenaires techniques et financiers.

Fonctionnement du contrat de rivière

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière, chacun des partenaires a assumé, au sein du Comité de Rivière, l'exposé des actions entreprises dont il a gardé l'entière maîtrise technique et financière.

Chaque maître d'ouvrage a effectué directement, pour les opérations qu'il a engagées, la demande de subvention auprès des partenaires financiers, en précisant son inscription au Contrat de Rivière de la Meyne et des annexes du Rhône.

Lorsque des participations croisées furent envisagées entre les différents maîtres d'ouvrages, notamment en cas d'actions transversales, ce fut sur la base du volontariat réciproque, de conventions, en fonction de l'intérêt particulier que les uns ont pu trouver aux actions menées par les autres.

1.3 OBJECTIFS DU 1^{ER} CONTRAT DE RIVIÈRE

Cette volonté de « reconquête » de ces milieux naturels aquatiques et terrestres s'est traduite au travers de 3 objectifs :

Objectif 1 : améliorer la qualité des eaux superficielles, avec le retour d'une eau de qualité " baignade " dans les annexes du Rhône et ce jusqu'à l'aval du système.

Objectif 2 : restaurer et valoriser les milieux aquatiques, avec :

- la réhabilitation du fonctionnement du système, la restauration des milieux aquatiques et la préservation des milieux naturels,
- le développement des activités de loisir autour des milieux aquatiques et des milieux terrestres associés.

Objectif 3 : gérer le risque inondation, avec comme priorité la protection des personnes et des biens.

1.4 ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT

Le contrat de rivière s'organisait autour de 3 volets thématiques :

- **Le volet A** « Amélioration de la qualité de l'eau » décliné en 3 orientations :
 - la poursuite de l'assainissement des effluents domestiques,

- l'amélioration du traitement de la pollution industrielle,
 - la maîtrise de la pollution d'origine agricole.
- **Le volet B** «Restauration et valorisation des cours d'eau », décliné en 4 orientations :
 - la réhabilitation du fonctionnement du système et la restauration des milieux aquatiques,
 - la préservation et la valorisation des milieux naturels, du paysage et du patrimoine,
 - l'ouverture au public et le développement des activités liées aux milieux naturels (aquatiques et terrestres),
 - la lutte contre les inondations et la protection contre les crues.
- **Le volet C** «Gestion, suivi, communication », décliné en 3 orientations :
 - l'entretien des milieux,
 - le suivi du contrat de rivière,
 - l'information et la sensibilisation.

2

PILOTAGE ET ANIMATION

2.1 ANIMATION, CONCERTATION

Le suivi administratif, l'animation et la concertation a été assuré par la CCPRO pour le compte de l'ensemble des partenaires, et principalement par le chargé de mission.

Le tableau suivant retrace les principales étapes de concertation qui ont rythmé la vie du premier contrat de rivière.

Réunion	Date	Objet principal
Comité technique	17 juin 2003	Présentation de l'état d'avancement et du déroulement des actions. Diagnostic du Bras des Arméniers : implications financières et besoins nouveaux. Précisions sur les missions du CAUE : pilotage du contrat, inventaire des zones humides.
Comité de rivière	30 janvier 2004	Présentation de l'état d'avancement et du déroulement des actions. Présentation des travaux de réparation des dégâts de crue de 2002 et 2003. Admission de la LPO au sein du comité de rivière.
Comité technique	14 janvier 2004	Présentation du bilan annuel du contrat de rivière.
Comité technique	6 janvier 2006	Présentation des modifications du plan de financement après suppression des aides de l'État.
Comité technique	14 septembre 2006	Présentation de l'état d'avancement et du déroulement des actions (bilan à mi-parcours, intégrant l'avenant)
Comité de rivière	2 octobre 2006	Justification du besoin d'une révision du contrat de rivière (besoins réévalués, réajustement des coûts et des financements, réactualisation de la programmation). Présentation de l'état d'avancement des actions et de l'avenant au contrat de rivière. Présentation du bilan technique et financier.
Comité de pilotage	21 janvier 2008	Bilan des travaux du traitement du Revestidou, de la prise d'eau sur le Rhône, des travaux d'extraction de la jussie (lône de Caderousse), de la restauration du Bras des Arméniers et de la lône des Capellans.
Comité de pilotage	30 novembre 2009	Présentation de l'état d'avancement de la restauration des annexes du Rhône
Comité de rivière	25 février 2010	Présentation du bilan final du contrat de rivière

La mobilisation aux réunions fut satisfaisante mais l'implication de certains acteurs locaux fut parfois insuffisante.

Globalement, la mise en œuvre du contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône a permis de générer une dynamique qui justifie aujourd'hui la poursuite de la démarche et l'extension de la réflexion vers un PAPI.

2.2 PILOTAGE, SUIVI DES ACTIONS

Le pilotage du contrat de rivière et le suivi technico-financier du programme d'actions furent assurés principalement par le chargé de mission de la CCPRO.

Les éléments (avancement technique, coût, financements, cause de report) ont été reportés dans un **tableur excel**, et illustrés par des représentations graphiques.

Des **rapports annuels** ont été produits sur la base de ces éléments, ainsi qu'un rapport en 2006, motivant la demande d'avenant pour prolongation de contrat.

Aucun indicateur de suivi n'a été mis en œuvre dans cette première démarche, ce qui est assez fréquent dans les contrats 1^{ère} génération.

3

POINT SUR L'ÉTAT DES MILIEUX

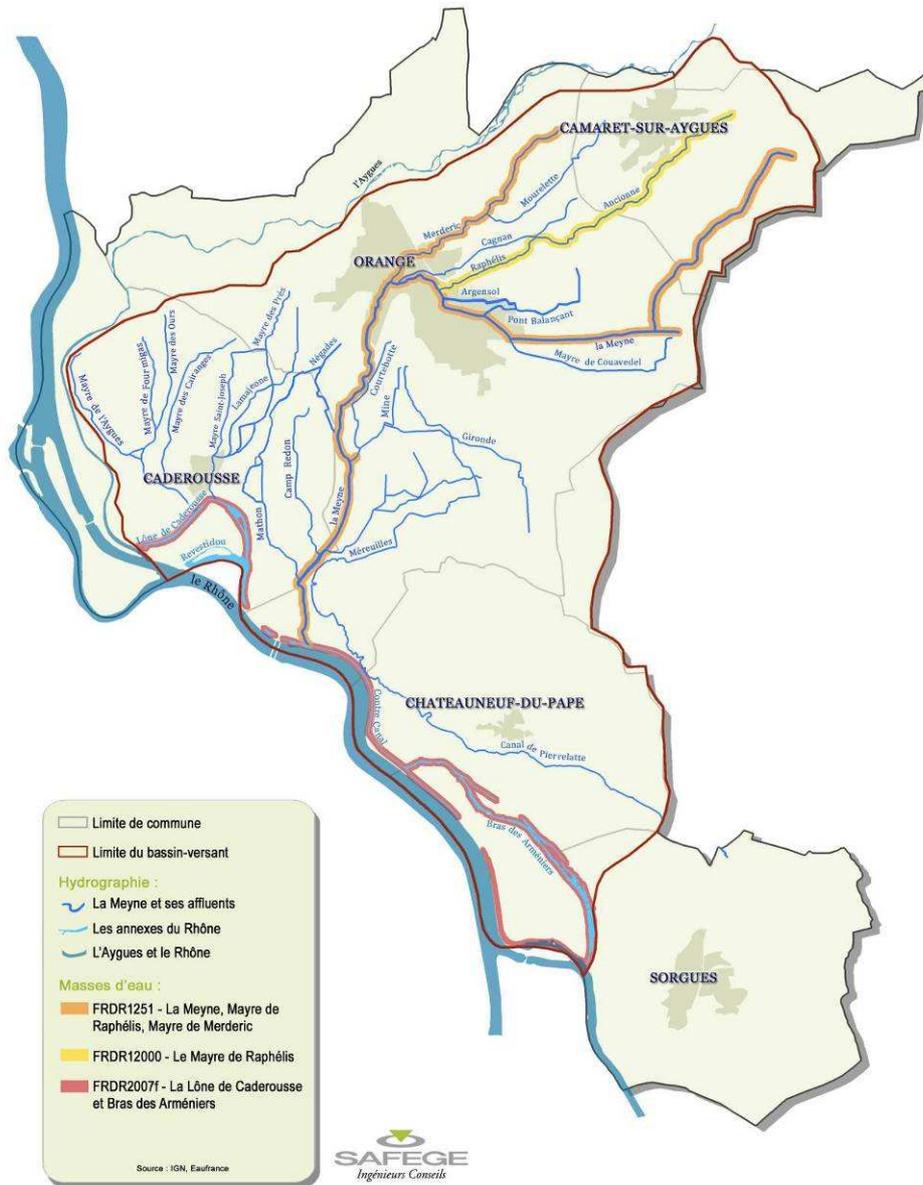
3.1 ETAT DES MASSES D'EAU (SDAGE 2010-2015)

La principale ambition du SDAGE 2010-2015 est que **tous les milieux aquatiques doivent être en bon état d'ici à 2015**, sauf si des raisons d'ordre technique, naturel ou économique, expressément justifiées, expliquent que cet objectif ne peut être atteint dans ce délai.

L'objectif de "bon état" résulte de la prise en compte, pour chaque **masse d'eau** homogène, du bon état chimique et du bon état écologique. C'est l'échéance la moins favorable des deux objectifs précités qui est retenue.

- Les masses d'eau superficielles concernant le bassin versant de la Meyne et des annexes du Rhône (DU_15_05) sont présentées sur la carte ci-après, et leurs caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous (Source : <http://sierm.eaurmc.fr>. L'état « actuel » correspond à l'état en 2009).

Localisation des masses d'eau superficielles



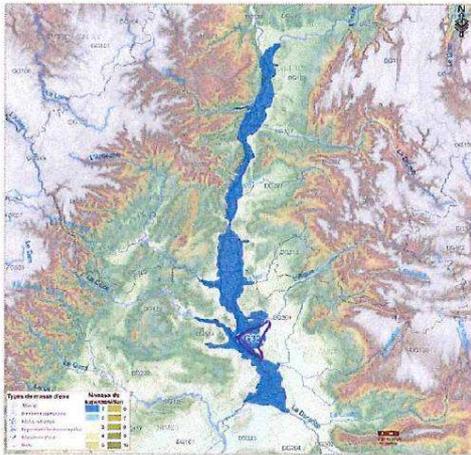
Masse d'eau		État écologique			État chimique	
Code	Nom	Statut	2009	Objectif Bon Potentiel	2009	Objectif Bon Potentiel
FRDR1251	La Meyne La Mayre de Raphélis La Mayre de Merderic	MEFM*	Médiocre	2015	Bon	2015
FRDR2007f	Lône de Cadarousse et Bras des Arméniers	MEFM*	Médiocre	2015	Bon	2015
FRDR 12000	Mayre de Raphaélis	MEN	Moyen	2015	?	2015

* MEFM : masse d'eau fortement modifiée

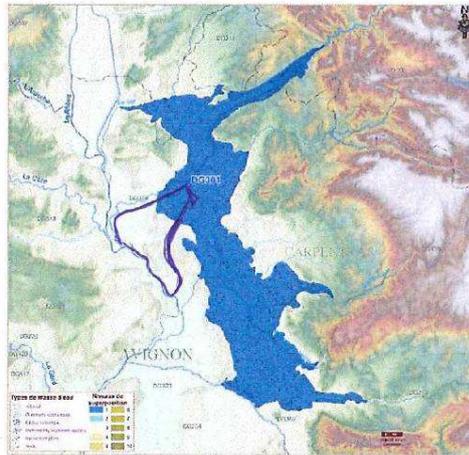
- La localisation des masses d'eau souterraine est présentée sur les cartes ci-dessous. Le contour du sous-bassin de la Meyne et des annexes du Rhône est délimité en bleu foncé.

Localisation des masses d'eau souterraines

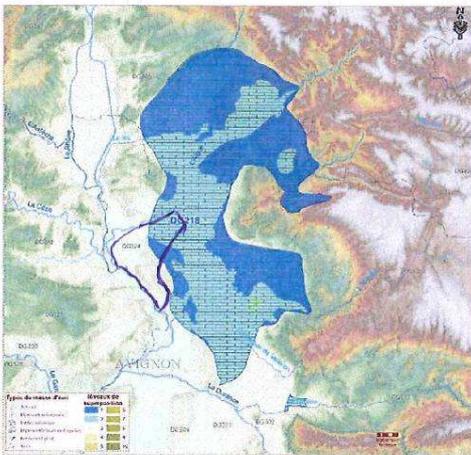
Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance (FRDG324)



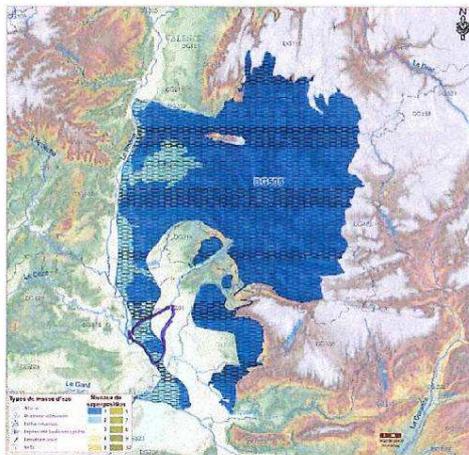
Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues (FRDG301)



Molasses miocènes du Comtat (FRDG218)



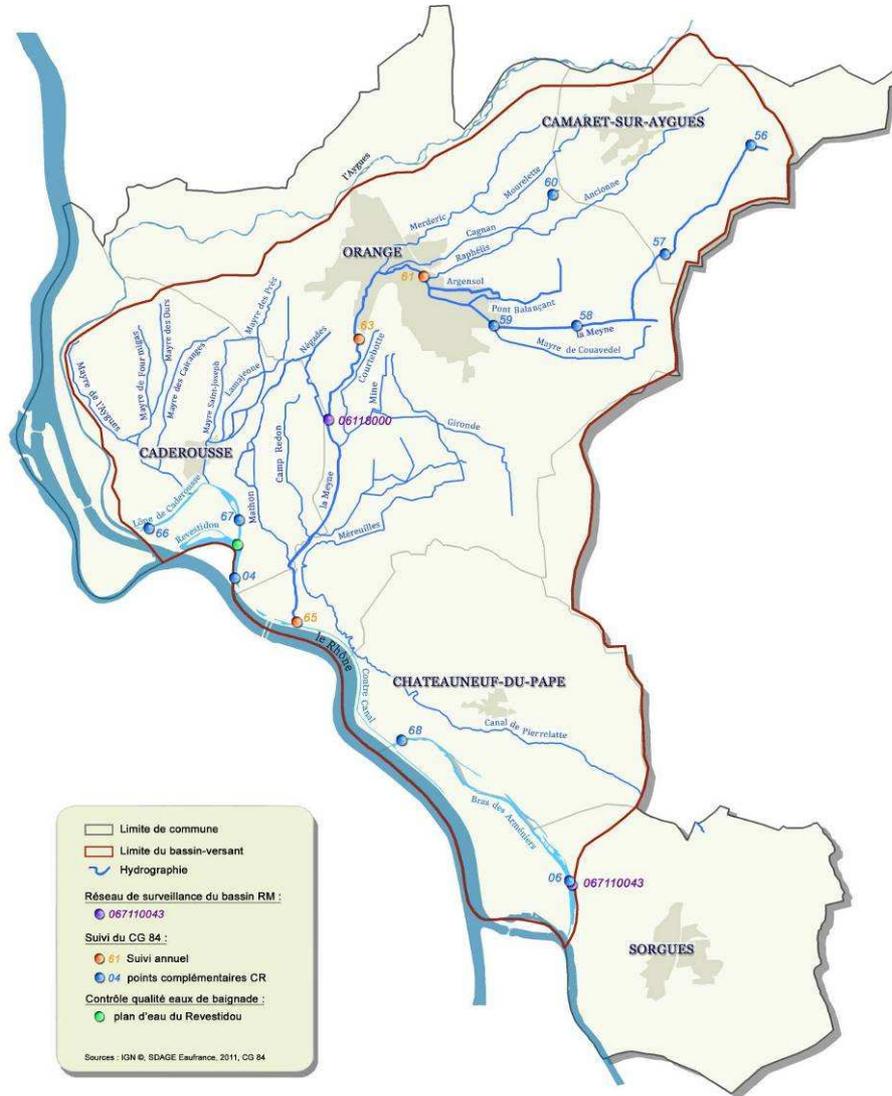
Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme, Roubion, Eygues, Ouvèze (FRDG508)



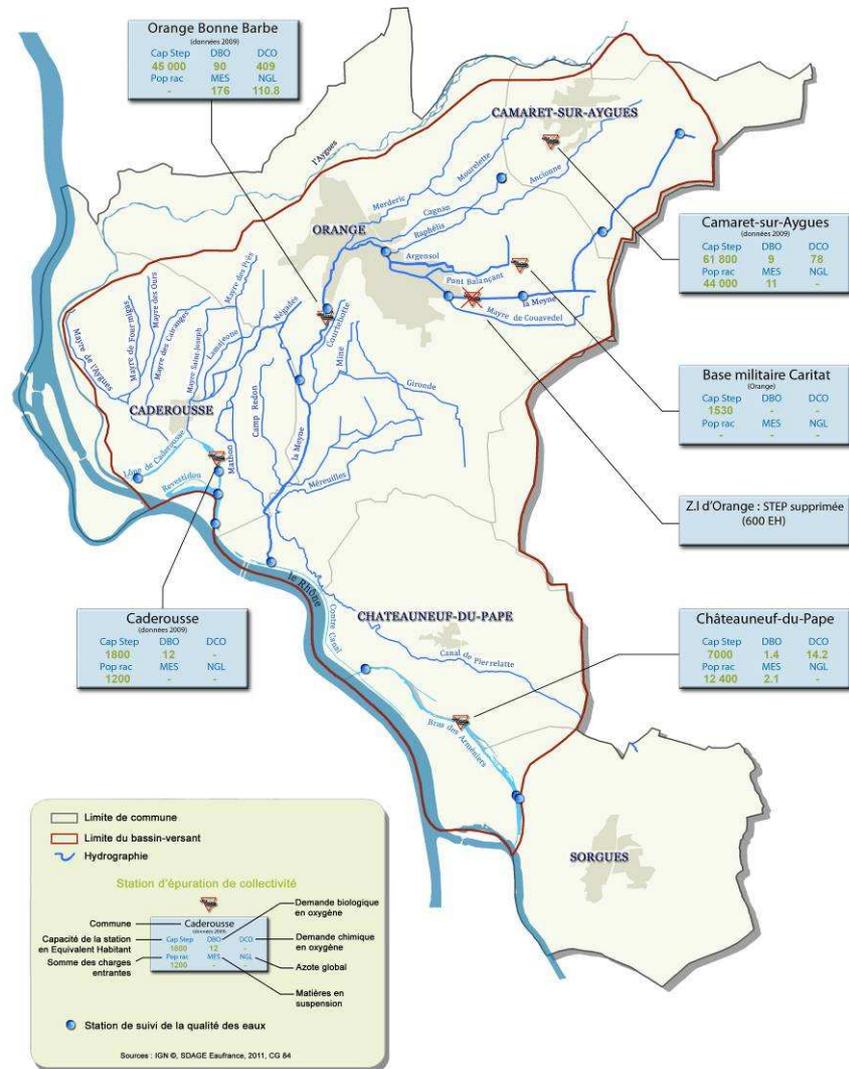
Code	Masse d'eau Nom	État quantitatif		État chimique	
		2009	Objectif Bon état	2009	Objectif Bon état
FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Bon	2015	Bon	2015
FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Bon	2015	Bon	2015
FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Mauvais	2015	Mauvais	2021 (Nitrates, pesticides, déséquilibre quantitatif)
FRDG301	Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues	Bon	2015	Bon	2021 (Nitrates, pesticides)



Localisation des stations de surveillance de la qualité des eaux superficielles



Localisation des points de rejet de stations d'épuration



3.2 LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

3.2.1.1 Réseau de surveillance du bassin Rhône Méditerranée

Deux stations RCS/RCO (Réseau de Contrôle et de Surveillance et Contrôle Opérationnel) situées sur le bassin versant de la Meyne et des annexes du Rhône font l'objet d'un suivi régulier :

- la Meyne à Orange (code station : 06118000)¹ ;

¹ Pont du Franc Arbitre - aval agglomération

- le Bras des Arméniers à Sorgues (code station : 06710043)2.

La qualification de l'état des eaux selon le nouveau système d'évaluation de l'état des eaux douces de surface (SEEE) pour chacune des deux stations suivies est présentée ci-dessous.

Fiche état des eaux : Meyne à Orange
(code station : 06118000)

État des eaux de la station

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	Hydromorphologie	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2010	TB	NC	B	B	?	MAUV	?	B	?			MOY	MAUV
2009	MOY	NC	MÉD	TB	?	?	?	B				MÉD	?
2008	MOY	NC	MAUV	TB	?	?	?	MAUV	?			MAUV	?
2007	MÉD	NC	MÉD	TB	?	B	?	MÉD				MÉD	B
2005	MAUV	NC	MAUV	TB	?		?					MAUV	

Légende

État écologique

TB	Très bon état
B	Bon état
MOY	État moyen
MÉD	État médiocre
MAUV	État mauvais
?	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence ou insuffisance de données

État chimique

B	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
?	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

Ainsi, en 2010, si l'état global de la station de suivi sur la Meyne est mauvais, **l'amélioration du bilan de l'oxygène, de nutriments et de l'acidification est très nette.**

L'état chimique est déclassé par les "pollutions spécifiques"³. La consultation des données brutes de l'année 2010 laissent en effet apparaître des concentrations élevées en chrome, cuivre et zinc le 14/10/2010. Cela milite pour une pollution ponctuelle d'origine industrielle.

² Pont de Sorgues en aval du pont des Arméniers

³ Pollution par tous polluants synthétiques ou non synthétiques spécifiques autres que les substances prioritaires, recensés comme étant déversés en quantités significatives dans la masse d'eau (liste dans l'arrêté du 25/10/2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface).

**Fiche état des eaux : Bras des Arméniers à Sorgues
(code station : 06710043)**

État des eaux de la station

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	Hydromorphologie	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2010	B	TB	B	B	?	B	B	MOY	?		MOY		B
2009	MOY	B	B	TB	?			MOY			MOY		
2008	B	TB	MOY	TB	?		B	MOY	?		MOY		
2007	MOY	TB	MOY	TB	?	B	MOY	MOY			MOY		B
2006	MAUV	TB	MOY	B	?								
2005	MOY	TB	MOY	TB	?								

Légende

État écologique

TB	Très bon état
B	Bon état
MOY	État moyen
MÉD	État médiocre
MAUV	État mauvais
?	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR N F T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence ou insuffisance de données

État chimique

B	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
?	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

En 2010, la station de surveillance du Bras des Arméniers présente un bon état chimique et un état écologique moyen. Cet état est globalement stable depuis 2005.

3.2.1.2 Suivis du Conseil Général du Vaucluse

En complément, le Conseil Général opère un suivi annuel en 3 points du bassin versant :

- la lône de Caderousse à Caderousse (point n°4) ;
- le Bras des Arméniers au pont des Arméniers (point n°6) ;
- le Meyne à Orange au pont de la RD976 (point n°65).

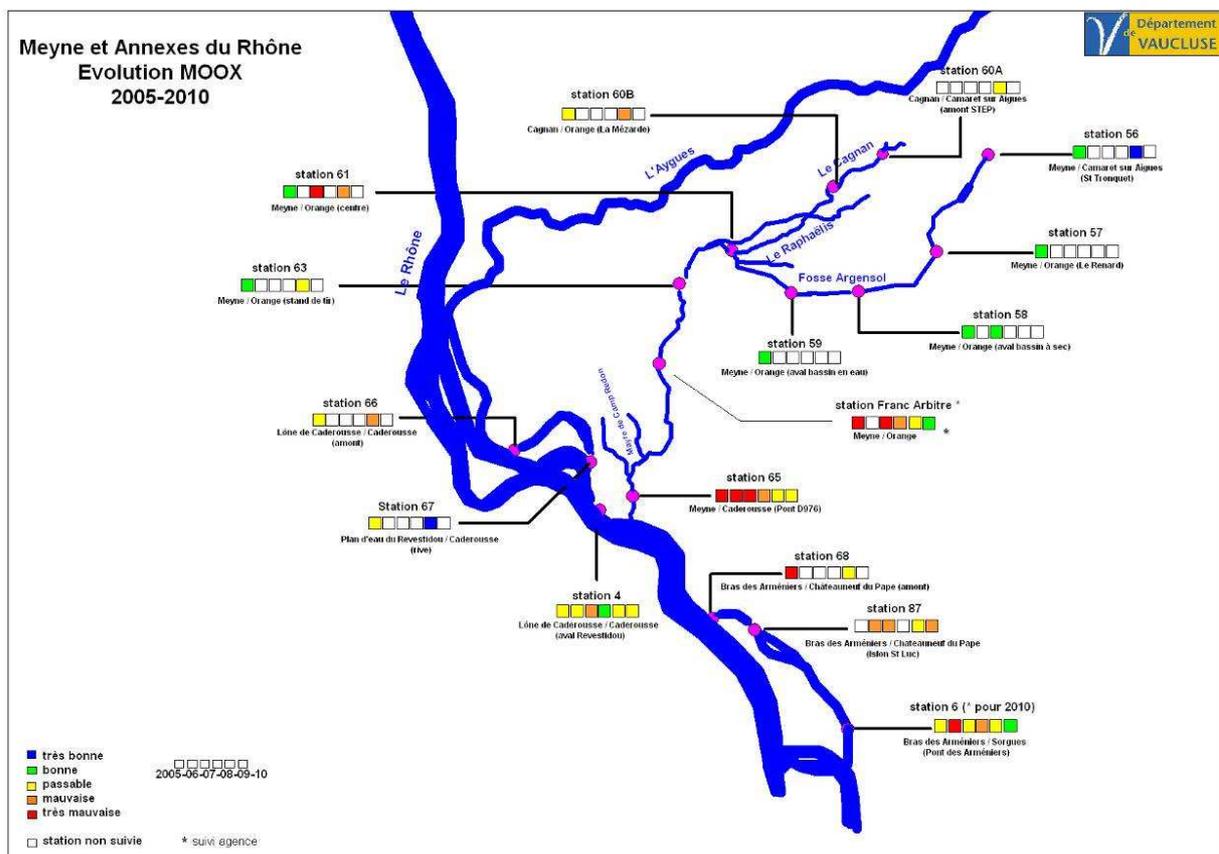
Par ailleurs, dans le cadre du contrat de rivière, le bassin versant a bénéficié d'un suivi complet en 2005 et 2009 sur 10 points supplémentaires.

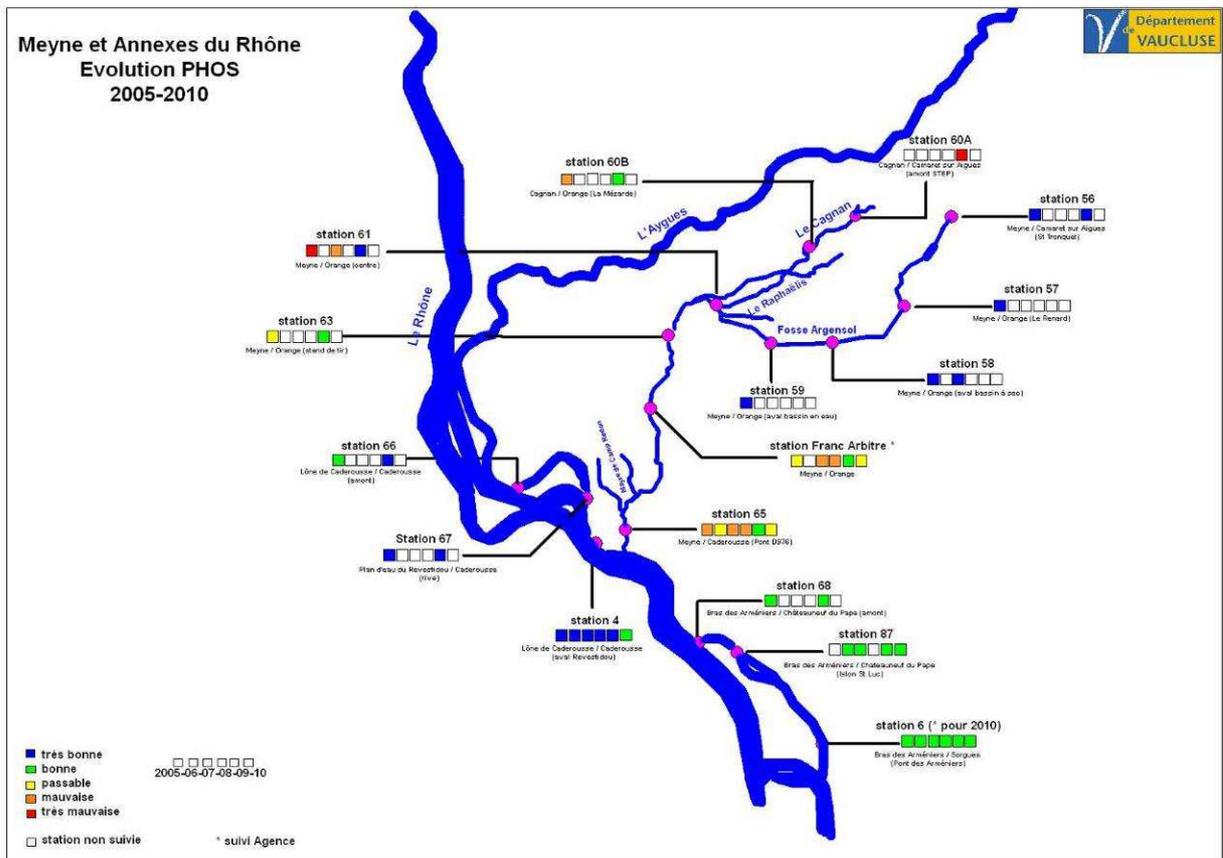
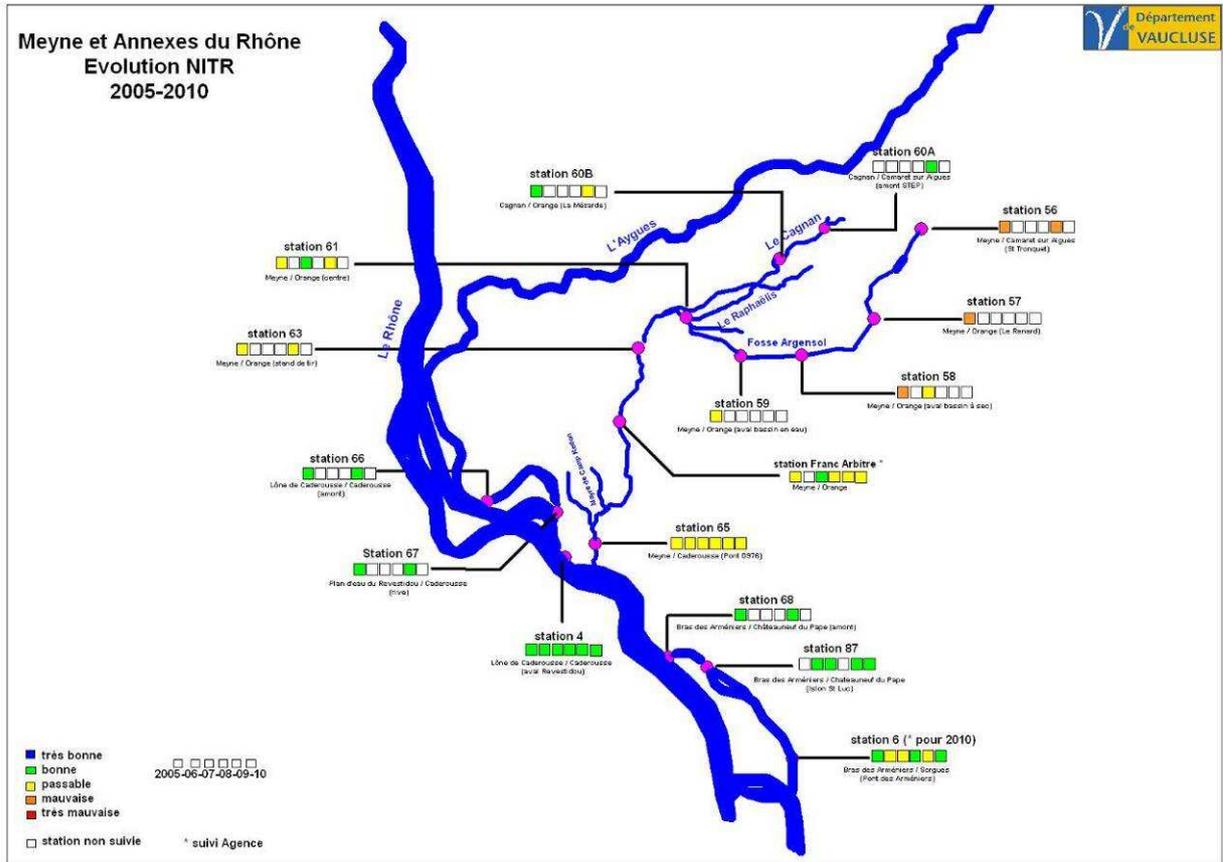
La méthodologie utilisée pour la classification est celle du **SEQ-Eau**.

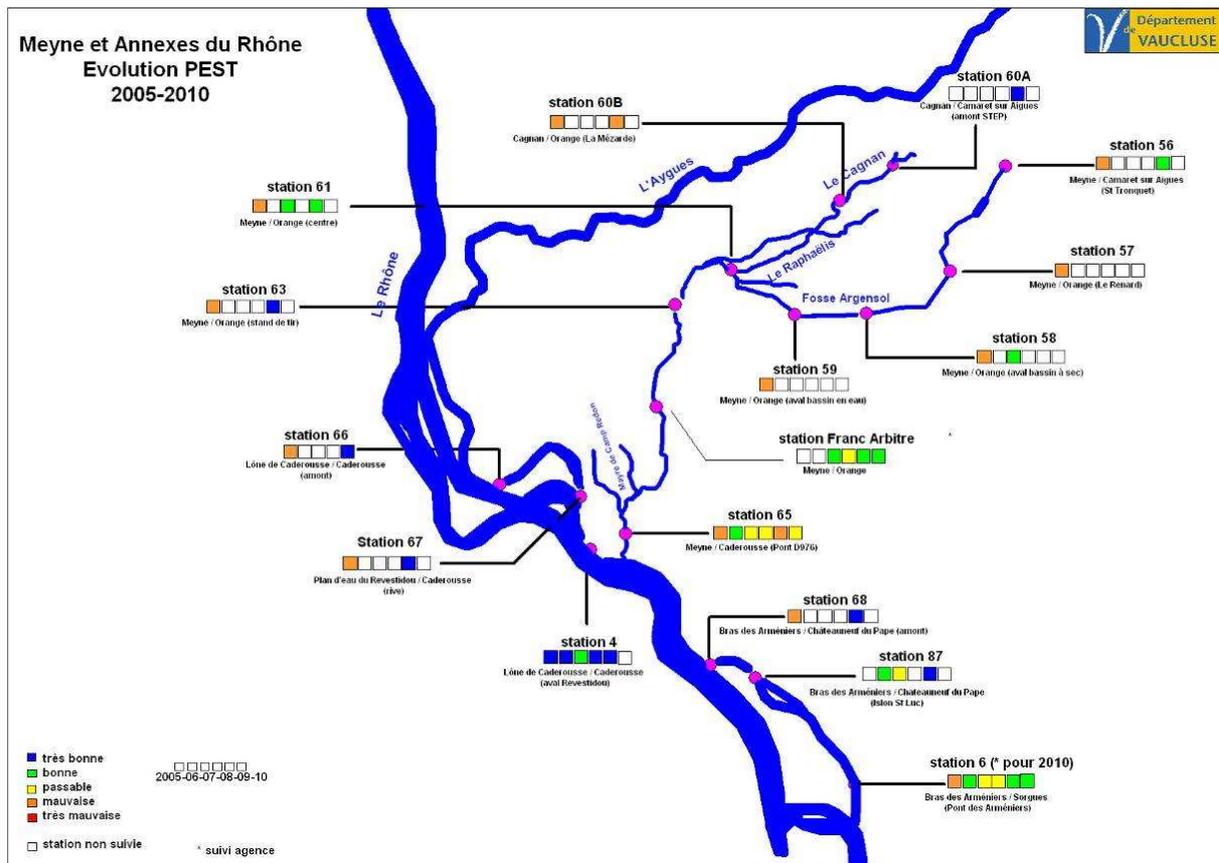
Le tableau ci-dessous reprend et caractérise l'ensemble des points de suivis du Conseil Général (ils sont localisés sur la carte ci-après). En vert sont distingués les 3 points du suivi annuel.

Code Agence/ Code étude CG84	Localisation	Code masse d'eau	Remarques
117720/56	Meyne à Camaret/Aigues « aval pisciculture »	FRDR1251	Source de la Meyne (St-Tronquet)
117750/60	Cagnan à Orange « aval STEP »	-	Impact de la STEP de Camaret-sur-Aigues
117747/61	Meyne à Orange « aval poste centrale »	FRDR1251	Traversée d'Orange
117800/63	Meyne à Orange « stand de tir »	FRDR1251	Intermédiaire entre zone urbanisée et STEP
117820/65	Meyne à Orange « pont RD976 »	FRDR1251	Fermeture bassin de la Meyne et aval STEP d'Orange
117570/66	Lône de Caderousse à Caderousse « amont lône »	FRDR2007f	Amont réseau des annexes
710042/67	Lône de Caderousse à Caderousse « amont plan d'eau du Revestidou »	FRDR2007f	Apport de la lône
710042/04	Lône de Caderousse à Caderousse « RD237 »	FRDR2007f	Impacts de l'Aygues et de Caderousse
710063/68	Bras des Arméniers à Châteauneuf du Pape « amont bras »	FRDR2007f	Intermédiaire
710043/06	Bras des Arméniers à Sorgues « pont des Arméniers »	FRDR2007f	Impact de la Meyne et de Châteauneuf du Pape

Les cartes ci-après illustrent l'évolution des matières organiques oxydables (MOOX), nitrates, et phosphates, établies par le Conseil Général.







Le suivi mis en œuvre depuis 2005 met en évidence une amélioration nette sur la Meyne en aval de la nouvelle STEP d'Orange (MOOX, PAES, matières phosphatées) mise en eau en 2009.

La Lône de Caderousse est contaminée par les matières organiques oxydables dans sa partie amont et présente une bonne qualité à l'aval.

Le Bras des Arméniers présente une qualité globalement correcte. Aucune tendance ne se dégage clairement pour le moment, bien qu'il bénéficie de l'amélioration de la qualité des eaux qui l'alimente (Meyne surtout, et Revestidou).

Le plan d'eau du Revestidou affiche depuis 2005 une bonne qualité d'eau globale. Le traitement des sédiments chargés en matière organique et substances nutritives réalisé en 2007 dans le cadre du contrat de rivière a certainement contribué au maintien de cette bonne qualité.

Enfin, la contamination par les phytosanitaires est aujourd'hui localisée à l'aval de la Meyne.

3.2.1.3 Contrôle de la qualité des eaux de baignade

La qualité des eaux de baignade, établie à partir de la concentration en Coliformes, *Escherichia coli* et en Entérocoques intestinaux (germes indicateurs de contamination fécale), est réalisée en période estivale par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le plan d'eau du Revestidou, à Caderousse⁴ :

Depuis 2007, les eaux sont de bonne qualité (A) ou de qualité moyenne (B), mettant en évidence une bonne fiabilité du plan d'eau vis-à-vis de l'usage baignade.

⁴ Une étude de « profil de baignade » a été réalisée.

3.3 LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Aucune station de suivi de la qualité des eaux ne se trouve dans le périmètre du contrat de rivière.

De 2001 à 2004, la FREDON⁵ PACA a effectué des mesures de la contamination en produits phytosanitaires dans la nappe alluviale des plaines d'Orange et de Sorgues (soit les masses d'eau Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance (FRDG324) et Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues (FRDG301)).

En 2005, ces suivis ont alimenté la synthèse régionale de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires en PACA (FREDON PACA, BRGM, Agence de l'Eau).

Elle a mis en évidence une contamination régulière des nappes alluviales étudiées rendant l'eau impropre à la consommation humaine. L'origine de cette contamination serait principalement la viticulture.

⁵ Fédération Régionale de défense contre les organismes nuisibles.

4

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

4.1 BILAN GÉNÉRAL

Le bilan final du 1^{er} contrat de rivière, qui a fait l'objet d'une présentation au Comité de Rivière en date du 25 février 2010, est très positif :

- **85 % des opérations inscrites sont terminées ou engagées :**
 - 74 % des opérations terminées (54 actions)
 - 11 % des opérations en cours (8 actions)

Le tableau ci-dessous récapitule les montants prévisionnels par volet calculés au moment de l'avenant de 2006, les montants effectivement dépensés au terme du contrat de rivière (calculs réalisés fin 2008), ainsi que le taux d'avancement en nombre d'actions.

Au total, près de 20 000 000 € HT ont été dépensés au terme du contrat de rivière.

L'enveloppe financière globale a été respectée.

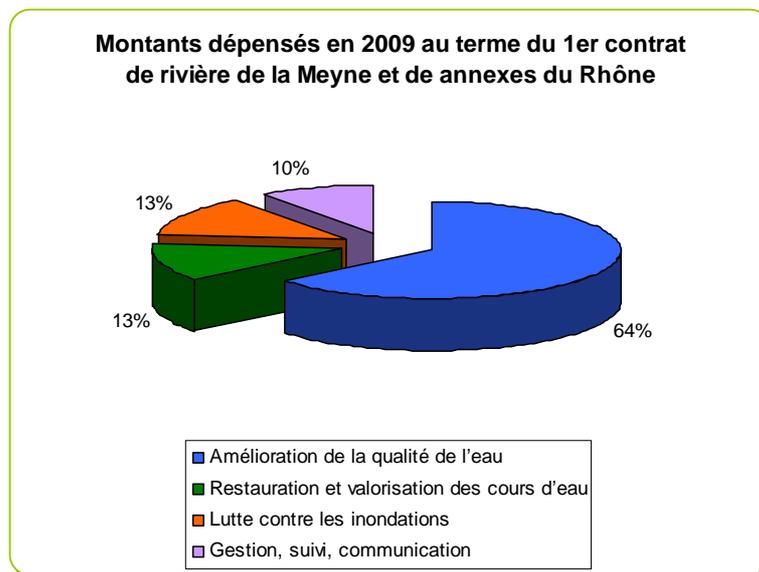
Volet	Thème	Montant prévisionnel en 2006 (avenant) en €HT	Montant dépensé en 2009 en €HT	Taux d'avancement en 2009
A	Amélioration de la qualité de l'eau	13 926 000	12 804 000	95%
B	Restauration et valorisation des cours	4 764 000	2 535 000	72%
B	Lutte contre les inondations	4 346 000	2 684 000	50%
C	Gestion, suivi, communication	2 022 000	1 970 000	75%
Total		25 058 000	19 993 000	73%

De plus, **5 017 434 € HT sont engagés** (dont 1 940 000 € pour le volet B restauration et 3 077 434 € pour le volet B inondation).

Le graphique suivant met en évidence une prédominance de la part investie pour l'amélioration de la qualité des eaux, ce qui est généralement le cas des premières générations de contrat de rivière. Cela s'explique d'une part par le montant prévu dès la signature du contrat en 2003 pour le volet A, nettement plus élevé que pour les autres volets, et d'autre part par le taux de réalisation des actions proche de 100%.

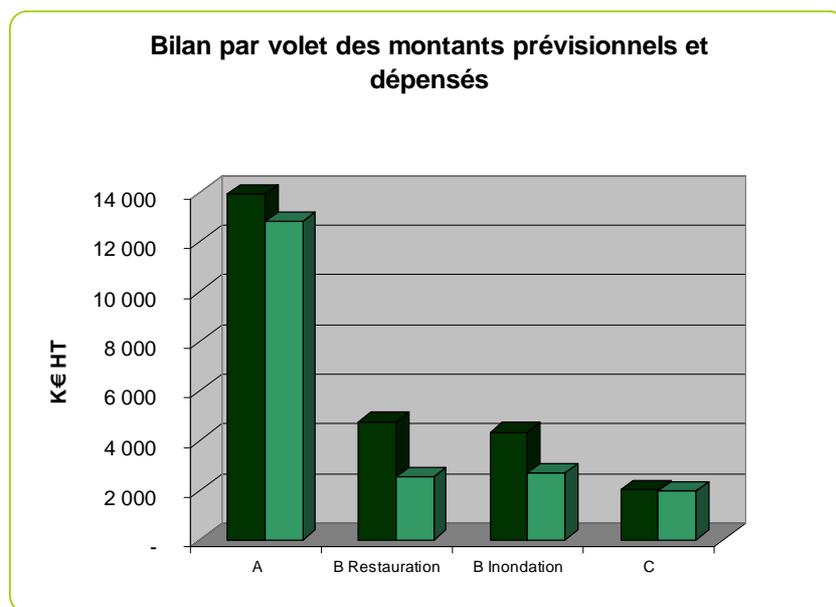
Les montants investis pour les 3 autres volets se répartissent de manière équivalente.

Les taux d'avancement de réalisation des actions des volets B (restauration des cours d'eau) et C peuvent être qualifiés de satisfaisants (~75%). En revanche, seulement la moitié des actions du volet B (inondation) a été réalisée. Cela s'explique par les retards dans la réalisation des ouvrages hydrauliques, dus aux procédures administratives et foncières, et non par une dynamique moins forte. A noter que pour ce volet, un montant prévisionnel de 3 077 000€ HT est engagé (opérations en cours).



Enfin, le graphique suivant met en évidence trois points principaux :

- Les montants dépensés pour les volets A et C sont très proches des enveloppes prévisionnelles.
- Pour le volet B « Inondation », la somme non dépensée correspond assez bien au montant des opérations non réalisées au terme du contrat de rivière. La dépense totale devrait être à terme plus élevée puisque le montant prévisionnel engagé s'élève à 5 761 000 € HT (hors travaux de réparation de dégâts de crue qui ont coûté 1 415 000 € HT).
- Pour le volet B « Restauration », le delta reflète le fait que les opérations restantes sont d'envergure (réhabilitation du Bras des Arméniers, installation de la prise d'eau sur le Rhône).



4.2 BILAN THÉMATIQUE

4.2.1 Action du volet A

Les actions du volet A reposaient sur les orientations suivantes :

- **A1 : Poursuite de l'assainissement des effluents domestiques**
- **A2 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole**

Les principales opérations d'assainissement ont été réalisées et une amélioration sensible de la qualité des eaux de la Meyne sur les traceurs de la pollution d'origine domestique est constatée par les réseaux de surveillance de la qualité des eaux superficielles (cf. § 3.2 précédent). En effet, la qualité des stations situées en aval du rejet de la station d'épuration d'Orange réhabilitée en 2009, a nettement progressée en 2010.

Pourtant, le bon état des eaux superficielles n'est pas atteint.

Une baisse des teneurs en produits phytosanitaires est constatée. Elle semble être due à une prise en compte spontanée de la part des agriculteurs dans leurs pratiques agricoles mais également à l'évolution de la réglementation sur le sujet. Aujourd'hui, on sait que les produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles et leurs nappes d'accompagnement sont d'origine agricole mais aussi non agricole.

D'autres altérations n'ont pas vu d'amélioration, en particulier la contamination bactériologique, qui demeure généralisée sur l'ensemble du cours de la Meyne.

La liste des actions réalisées ou engagées sur le volet A, **dans le cadre du contrat de rivière**, est la suivante :

● **A1 : Poursuite de l'assainissement des effluents domestiques**

	Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT
A1-M1	Réfection du réseau collectif d'assainissement de Camaret sur Aigues	Camaret sur Aigues	2005	150 661
A1-BA1	Etude diagnostic de l'assainissement du camping municipal de Chateauneuf du Pape	Châteauneuf du Pape	2005	1 680
Opération complémentaire avenant 2006	Réfection du réseau collectif d'assainissement	Camaret sur Aigues	2006	207 680
A1-M3	Amélioration de la collecte des eaux usées et de la séparativité du réseau collectif d'assainissement d'Orange	Orange	2006	277 107
A1-M4	Création d'un nouveau réseau collectif d'assainissement aval à Orange (avenue A. Pinay)	Orange	2007	1 830 000
A1-M2	Extension de la station d'épuration de la base aérienne d'Orange-Caritat	État	2008	267 800
Opération complémentaire avenant 2006	Programme annuel de réhabilitation du réseau collectif d'assainissement	Orange	2006	382 500
Opération nouvelle avenant 2006		Orange	2009	200 000
A1-LC1	Schéma directeur d'assainissement de Caderousse	Caderousse	2008	22 905
A1-M5	Inspections complémentaires sur le réseau collectif d'assainissement d'Orange	Orange	2009	0
A1-M6	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Orange	Orange	2009	8 939 618
A1-M7	Construction de bassins de stockage des eaux usées en amont de la station d'épuration d'Orange	Orange	2009	0

Opération nouvelle avenant 2006	Diagnostic exhaustif des dispositifs d'assainissement individuels d'Orange	Orange	2010	51 224
Opération nouvelle avenant 2006	Raccordement du camping de l'islon Saint Luc à la station d'épuration de Chateuneuf du Pape	SMERRV	2010	254 065

- **A2 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole**

	Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT
Opération complémentaire A3-BV2bis	Étude de la contamination des eaux superficielles du bassin versant de la Meyne par les produits phytosanitaires	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	2004	83 365
A3-BV2	Mise en place d'un programme de réduction des entrées en nutriments (N et P) et en produits phytosanitaires dans les milieux aquatiques, à partir de la plaine agricole	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	2007	66 297
A3-BV1	Mise en place d'un programme de réduction des entrées en matière en suspension, en substances polluantes et en produits phytosanitaires dans les milieux aquatiques, à partir des côteaux viticoles	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	2008	43 651
A3-BV3	Mise en place d'un programme de réduction des entrées en substances polluantes (Cu) et en produits phytosanitaires dans les milieux aquatiques, à partir des bornes de sulfatage	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	2008	25 635

Sur les 24 opérations inscrites à la signature du contrat de rivière en 2003, 95 % ont été engagées, dont 18 terminées.

Pendant la phase d'élaboration du contrat de rivière (entre 1999 et 2002), des opérations allant dans le sens de la restauration de ces milieux aquatiques ont été engagées par certaines structures suivant le principe de concertation mis en place. Chaque maître d'ouvrage assurait, au sein du Comité de Rivière, l'exposé des actions entreprises, son agrément était la garantie de leur cohérence avec les objectifs du Contrat de Rivière.

- A1 : Poursuite de l'assainissement des effluents domestiques**

Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT*
Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Caderousse	Caderousse	1999	102 141
Déplacement du rejet vers le Rhône vif de la station d'épuration de Caderousse	Caderousse	1999	62 504
Construction d'une station d'épuration sur la commune de Châteauneuf du Pape (avec déplacement du rejet de la station d'épuration vers le Rhône vif)	Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône-Ventoux	1999	921 554
Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Camaret sur Aigues	Le Cabanon	2000	213 429
Mise en séparatif de « l'égout romain », quartier du Théâtre Antique, à Orange	Orange	2001	99 092
Raccordement du quartier du Grès d'Orange au réseau collectif d'assainissement d'Orange	Orange	2001	1 219 592

* Conversion Franc → Euro

- Orientation A2 : amélioration du traitement des rejets industriels**

Actions	Maîtrise d'Ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT*
Mise en place d'un prétraitement des effluents de Sopad-Nestlé	Sopad-Nestlé	1999	533 572
Mise en place d'un prétraitement des effluents du Cabanon (volet 1)	Le Cabanon	1999	457 347
Mise en place d'un prétraitement des effluents des établissements Bérenguier	Etablissements Bérenguier	1999	113 574
Mise en place d'un prétraitement des effluents d'Isover - Saint Gobain	Isover Saint Gobain	1999	609 797
Mise en place d'un pré-traitement complémentaire des effluents du Cabanon (volet 2)	Le Cabanon	2001	198 184
Mise en circuit fermé du rejet de la centrale à béton Delorme (Béton Sud)	Entreprise Delorme	2002	-

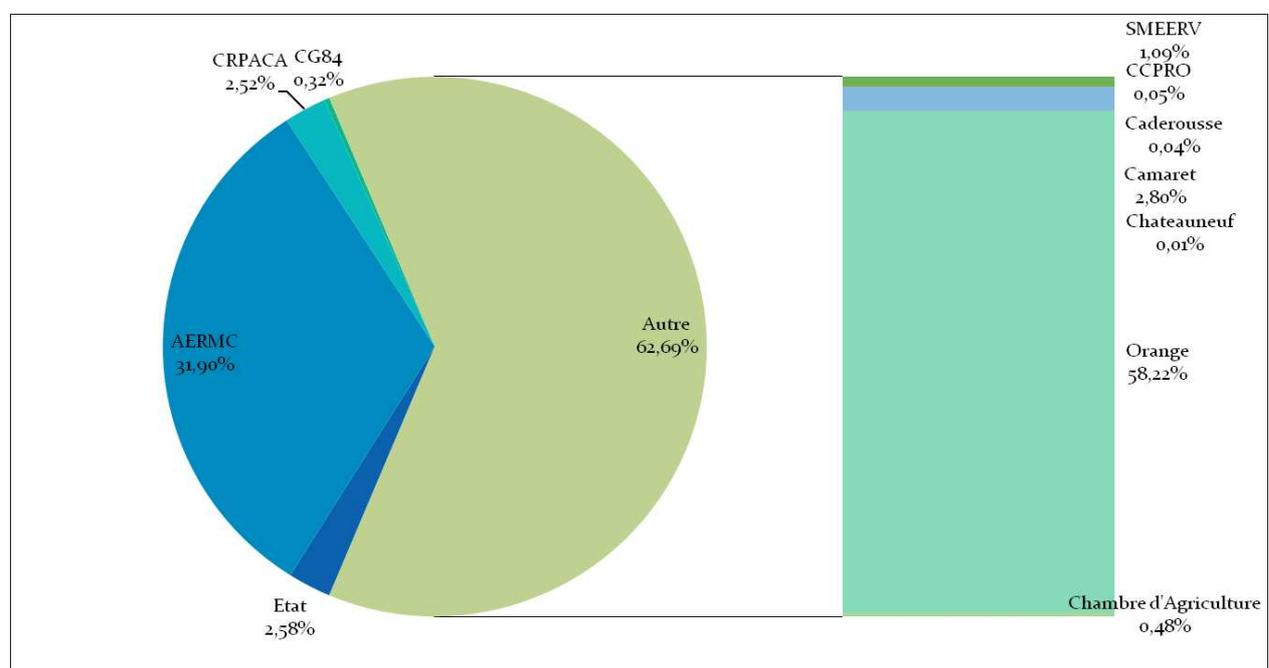
* Conversion Franc → Euro

Le **bilan financier** du volet A, est illustré ci-après. Au total **près de 13 M€ ont été investis**.

Bilan financier du volet A

	Signature 2003	Avenant 2006	Bilan 2008		
	Inscrites	Reconduites	Engagées	Terminées	En cours
Orientation A1	9	15	14 (93%)	14	
	10 810 840 €	13 653 589 €	12 585 240 €	12 585 240 €	
Orientation A2	3	4	4 (100%)	4	
	131 000 €	287 229 €	218 678 €	218 678 €	
Total Volet A	12	19	18 (95%)	18	
	10 941 840 €	13 940 818 €	12 803 918 €	12 803 918 €	

Répartition financière des investissements du volet A



4.2.2 Actions du volet B (B1 à B3)

Les actions du volet B (Restauration des milieux aquatiques) reposaient sur les orientations suivantes :

- **B1 : Réhabilitation du fonctionnement du système**
- **B2 : Préservation et valorisation des milieux aquatiques**
- **B3 : Ouverture au public et développement des activités**

Le volet B1 a fait l'objet d'une majorité de travaux car la réhabilitation du fonctionnement du système Meyne-annexes du Rhône constituait la priorité de la thématique relative aux milieux naturels, ainsi que le préalable indispensable à l'engagement des deux orientations qui suivent (B2 et B3).

Le volet B2 a principalement été alimenté par des études car il était nécessaire d'appréhender les enjeux naturels à prendre en compte dans les projets, et les potentialités à mettre en valeur.

Dans ce contexte, le volet B3 n'a fait l'objet que d'opérations ponctuelles dans la mesure où l'ouverture au public des sites naturels est conditionnée par la bonne connaissance de ces milieux (pour les préserver), mais aussi par l'identification de ce qui peut et mérite d'être mis en valeur.

La liste des opérations réalisées ou engagées dans le cadre du contrat de rivière sont les suivantes :

- **B1 : Réhabilitation du fonctionnement du système**

	Désignation	Maitrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT
opération complémentaire avenant 2006	Suivi écologique de la lône de Caderousse	CNR	2004	80 000
B1-M4	Restauration du cours de la Meyne en zone urbaine, quartier de la Brunette (tranche 2)	ASA Meyne	2005	153 000
B1-LC1	Restauration de la Lône de Caderousse	CNR	2006	15 330
B1-LC2	Traitement des sédiments du plan d'eau du Revestidou	CNR	2007	395 530
B1-BA2	Modification du seuil de la défluence de l'islon Saint-Luc	CNR	2007	48 459
B1-M5	Restauration du cours aval de la Meyne (tranche 3)	ASA Meyne	2008	330 088
opération nouvelle avenant 2006	Exportation de la végétation aquatique présente dans la Lône de Caderousse (Jussie)	CNR	2009	346 230

B1-LC4	Restauration de la Lône des Capellans	CNR	2009	83 435
opération nouvelle avenant 2006	Réhabilitation des berges de la Meyne, quartier la Brunette (tranche 3) (complément tranche 2)	ASA Meyne	En cours	125 000
B1-BA1	Restauration du Bras des Arméniers	CNR	Engagée	960 000
B1-AR1 (et B1-LC3)	Réalimentation du plan d'eau du Revestidou ou du Bras des Arméniers à partir des eaux du Rhône	CNR	2012	830 000

Commentaires :

- Les principales opérations de restauration de la Meyne (aval) dans la traversée urbaine d'Orange ont été réalisées par l'ASA de la Meyne (promenade, plantations...). En revanche, sur la partie amont (St Tronquet notamment), les travaux n'ont pas été engagés (maitrise foncière).
- Les travaux de réhabilitation de la lône de Caderousse, du plan d'eau du Revestidou, et de la Lône des Cappellans, ont été réalisés en grande partie (extraction des sédiments, des espèces végétales envahissantes, modification des conditions d'alimentation des la lône de Caderousse). Les travaux d'extraction des sédiments dans la lône des Capellans ont été ajournés car trop coûteux par rapport au bénéfice attendu ; l'enveloppe financière correspondante a été reportée sur la réhabilitation du Bras des Arméniers.
- La réhabilitation du Bras des Arméniers, consistant en l'extraction des sédiments, est bien amorcée (instruction du dossier réglementaire en cours)

Parallèlement, plusieurs études ont été engagées dans des démarches autres que le contrat de rivière (inventaire des zones humides, réseau Natura 2000 en particulier). Elles permettront de mieux comprendre les milieux et leurs sensibilités pour une meilleure prise en compte des actions du contrat de rivière.

• **B2 : Préservation et valorisation des milieux aquatiques**

	Désignation	Maitrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT
B2-M3	Aménagement paysager du parc urbain de la Brunette en liaison avec la Meyne	Orange	2005	61 000
B2-BA1	Nettoyage du lit, des berges et des abords du Bras des Arméniers	CCPRO	2005	61 000
opération complémentaire avenant 2006	Lutte contre les espèces envahissantes : jussie (expérimentation par arrachage)	CNR	2005	31 000
B2-AR1	Lutte contre les espèces proliférantes : faux indigo (Amorpha fruticosa)	CNR	2006	18 000
B2-AR2	Inventaire des zones humides présentes au sein des annexes du Rhône	CCPRO	2006	3 000
B2-M4	Réalisation d'un schéma directeur de restauration de la Meyne en milieu urbain	ASA Meyne	2007	135 597
B2-CC1	Préservation de la colline du Lampourdier	ensemble des maîtres d'ouvrage	2008	0
B2-BA3	Réhabilitation du chemin de halage du Rhône et création d'un sentier de découverte du patrimoine naturel et culturel (Chateauneuf du Pape)	CCPRO	2008	66 083
B2-BA4	Réhabilitation du chemin de halage du Rhône (Sorgues)	CCPRO	2008	5 858
B2-CC2	Mise en valeur paysagère de la halte fluviale de Chateauneuf du Pape	CCPRO	2009	72 155

• **B3 : Ouverture au public et développement des activités**

	Désignation	Maitrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT
opération complémentaire	Réhabilitation du cours de la Meyne au droit du pont des Langes (zone urbaine)	ASA Meyne	2005	140 660
B3-BA1	Création d'un itinéraire de randonnée autour de l'île de l'Oiselay (Sorgues)	CCPRO	2008	470 988

B3-BA2	Création d'un sentier de découverte du patrimoine naturel sur l'île de l'Oiselay (sentier botanique)	CCPRO		
B3-LC1	Réaménagement de l'ancienne digue du Rhône en piste cyclable (Caderousse)	CCPRO	2009	178 765

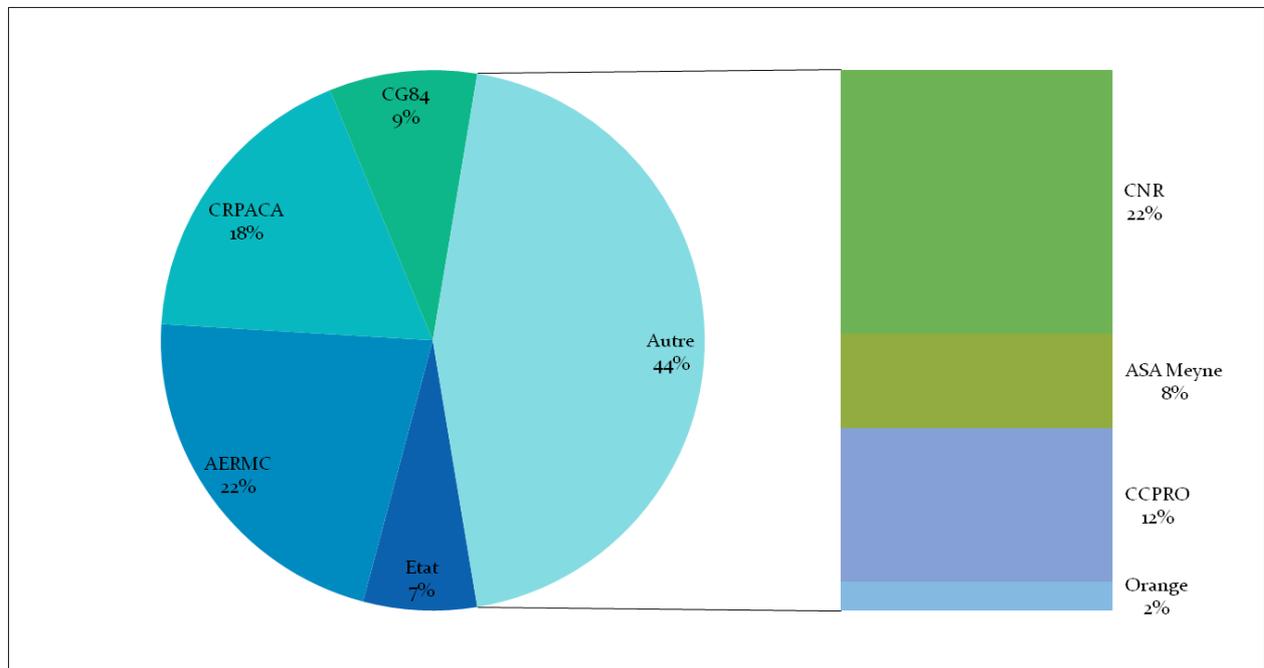
Ainsi, sur les 31 opérations inscrites à la signature du contrat de rivière en 2003, 26 soit 81 % ont été engagées, dont 23 terminées.

Le bilan financier du volet B (B1 à B3), est illustré ci-après. Au total près de 2,5 M€ ont été investis sur les opérations achevées (2 M€ sont en cours d'investissement).

Figure 1 : Bilan financier du volet B (B1 à B3)

	Signature 2003	Avenant 2006	Bilan 2008		
	Inscrites	Reconduites	Engagées	Terminées	En cours
Orientation B1	13	14	12 (86%)	9	3
	2 752 000 €	3 684 975 €	3 654 282 €	1 714 282 €	1 940 000 €
Orientation B2	14	13	10 (77%)	10	
	1 245 000 €	681 000 €	453 693 €	453 693 €	
Orientation B3	4	5	4 (80%)	4	
	123 000 €	387 895 €	367 413 €	367 413 €	
Total Volet B	31	32	26 (81%)	23	3
	4 120 000 €	4 753 870 €	4 475 388 €	2 535 388 €	1 940 000 €

Répartition financière des investissements du B (B1 à B3)



4.2.3 Actions du volet B4

Les actions du volet B (Gestion du risque inondation) reposaient sur l'orientation suivante :

- **B4 : Lutte contre les inondations / protection contre les crues**

La quasi-totalité des acquisitions foncières par l'ASA de la Meyne et la CCPRO pour la création de bassins écrêteurs est terminée. En revanche les travaux n'ont été réalisés que partiellement. Les procédures administratives sont en cours pour la plupart et les travaux devraient être réalisés en 2012.

L'étude de mise à jour de la cartographie des zones inondables de la Meyne suite aux inondations du 9 septembre 2002 fait référence dans le PPRi « Bassin de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu », validé par anticipation et non encore approuvé.

La CCPRO a, quant à elle, largement engagé les travaux de protection des habitations de Châteauneuf du Pape (fossé des Relagnes) par la création d'un bassin de rétention dans le quartier de Montolivet et la dérivation du fossé des Relagnes dans le quartier Saint-François. Le programme de travaux prévoit la création d'un second bassin de rétention (quartier Vaudieu).

La liste des opérations réalisées ou engagées **dans le cadre du contrat de rivière** sont les suivantes :

	Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT
opération nouvelle avenant 2006	Mise à jour de la cartographie des zones inondables de la Meyne, suite aux inondations du 9 septembre 2002	ASA Meyne	2005	18 050
B4-BA2	Création d'un bassin de rétention sur le fossé des Relagnes (quartier Montolivet)	CCPRO	2006	300 000
B4-BA3	Dérivation du fossé des Relagnes (quartier Saint François)	CCPRO	2007	33 500
opération complémentaire avenant 2006	Études préalables à la création de bassins écrêteurs et modélisation rupture de digues	ASA Meyne	2008	160 000
B4-M ³ , B4-M5, B4-M7	B4-M4, B4-M6 Acquisitions foncières bassin de rétention Pont Balençant, Cagnan aval, Merderic, Raphaélis, Ancione	ASA Meyne	2009	85 205
B4-M3	Création d'un bassin de rétention sur le pont Balençant	ASA Meyne	2009	55 000
B4-M7	Création d'un bassin écrêteur sur l'Ancione	ASA Meyne	2009	56 000
B4-BA4	Zonage d'assainissement pluvial	Châteauneuf du Pape	2012	5 350
B4-M4	Création d'un bassin écrêteur sur le Cagnan	ASA Meyne	En cours	
B4-M5	Création d'un bassin écrêteur sur le Merderic	ASA Meyne	En cours	
B4-M6	Création d'un bassin écrêteur sur le Raphaélis	ASA Meyne	En cours	
BA-BA1, BA-BA2 BA-BA3	Acquisitions foncières fossé des Relagnes	CCPRO	En cours	421 379

Enfin, des investissements importants s'élevant à près de 1,5 M€, relatifs aux réparations de **dégâts des crues** survenues en 2002, 2003, et 2008, sont venues se greffer à ce programme (tableau ci-dessous).

Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT
Réparation des dégâts de crue : crue du 9 septembre 2002	ASA Meyne	2004	923 040
Réparation des dégâts de crue : crue du 2 décembre 2003	ASA Meyne	2004	335 220
Réparation des dégâts de crue : crue du 14 décembre 2008	ASA Meyne	2008	100 000
Réparation des dégâts de crue : orage du 11 septembre 2008 (bassin de Montalivet)	CCPRO	2009	57 000

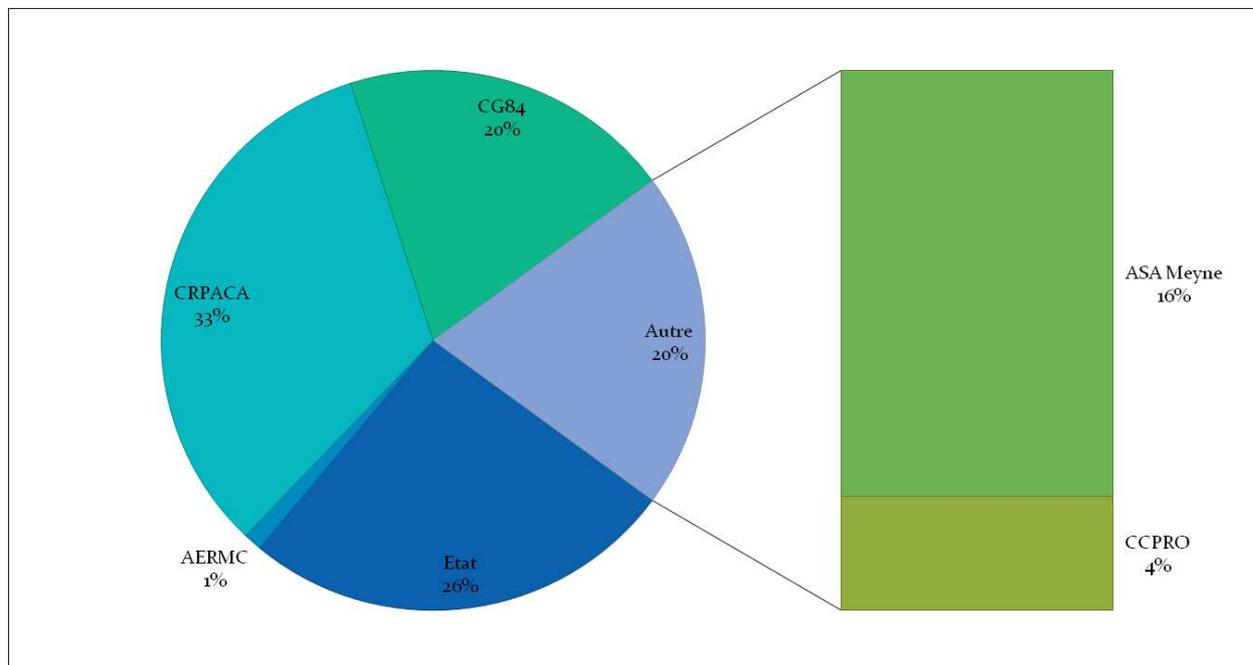
Sur les 14 opérations reconduites en 2006 lors de l'avenant, 12 soit 86 % ont été engagées, dont 7 terminées.

Le bilan financier du volet B4, est illustré ci-après. Au total **un peu plus de 4 M€ ont été investis sur les opérations achevées (environ 3 M€ sont en cours d'investissement).**

Bilan financier du volet B4

	Signature 2003	Avenant 2006	Bilan 2008		
	Inscrites	Reconduites	Engagées	Terminées	En cours
Orientation B4	11	14	12 (86%)	7	5
	2 747 000 €	4 346 118 €	5 761 132 €	2 683 698	3 077 434 €
Réparations dégâts de crue	Sept 2002	Sept 2002 et Déc 2003	Sept 2002, Déc 2003 et Déc 2008		
	923 040 €	1 258 260 €	1 415 260 €	1 415 260 €	
Total Volet B	11	14	12	7	5
risque inondation	3 670 040 €	5 604 378 €	7 176 392 €	4 098 958 €	3 077 434 €

Répartition financière des investissements du volet B4



4.2.4 Actions du volet C

Les actions du volet C reposaient sur les orientations suivantes :

- **C1 : Entretien des milieux**
- **C2 : Suivi du contrat de rivière**
- **C3 : Information et sensibilisation**

Le point faible est l'absence d'actions réalisées pour le volet C3.

La liste des opérations réalisées ou engagées **dans le cadre du contrat de rivière** est la suivante :

- **C1 : Entretien des milieux**

	Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT
C1-M2	Étude de définition des objectifs et programme pluriannuel d'entretien de la Meyne et du réseau des mayres	ASA Meyne	2003-2010 poursuivi en 2011-2012	2 345 000 600 000

• **C2 : Suivi du contrat de rivière**

	Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Opération achevée en	Montant en € HT
C2-BV2	Suivi scientifique du Contrat de Rivière (suivi piscicole)	CCPRO	2005	38 000
C2-BV1	Suivi scientifique du Contrat de Rivière (qualité de l'eau) 2005-2006-2007-2008-2009	CG84	2009	101 478
C2-BV3	Bilan annuel et bilan final du Contrat de Rivière	CCPRO	2010	76 000

• **C3 : Information et sensibilisation**

Ces opérations sont indiquées pour mémoire. Elles ont été effectuées indépendamment du contrat de rivière, entre 2007 et 2010.

	Désignation	Maîtrise d'ouvrage
opération complémentaire bilan 2008	Mise en place d'une action de sensibilisation auprès des scolaires	CME risque inondation
		UDVN eaux et milieux aquatiques

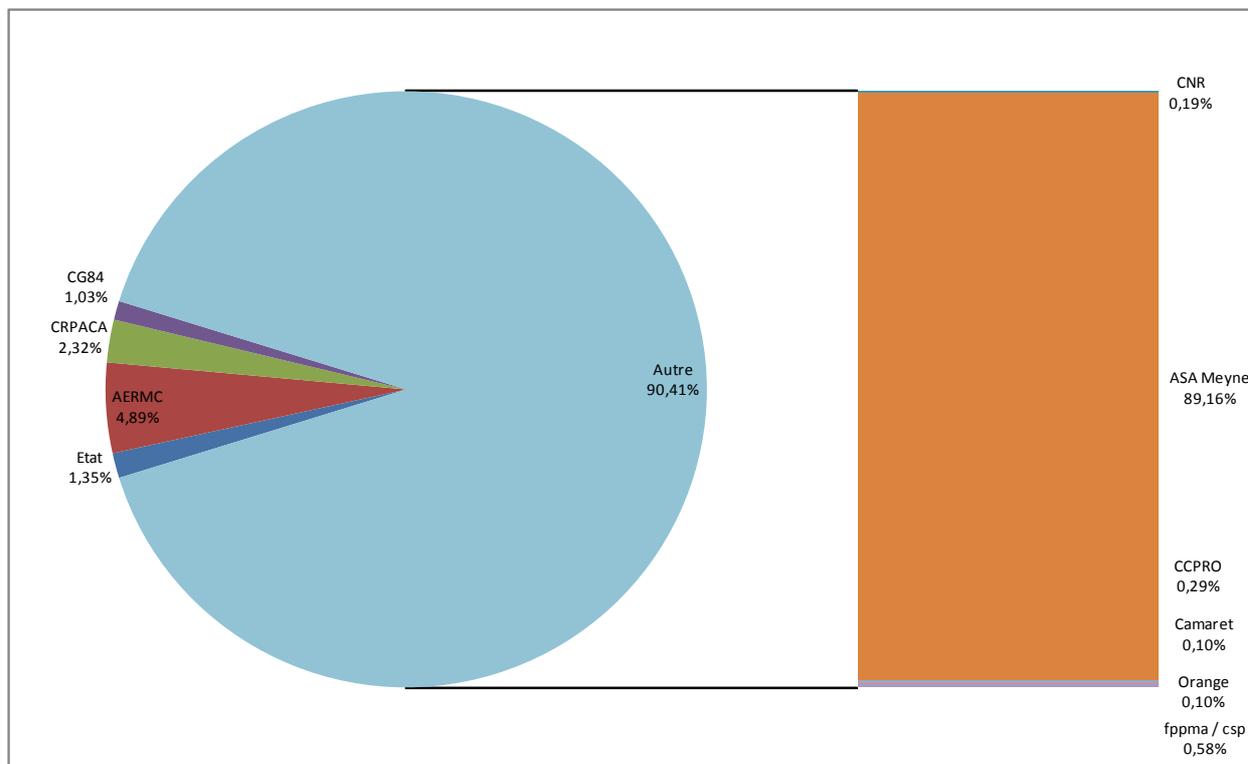
Sur les 8 opérations signées en 2003, 6 soit 75 %, ont été réalisées.

Le bilan financier du volet C est illustré ci-après. Au total **environ 2,7 M€ ont été investis.**

Bilan financier du volet C

	Signature 2003	Avenant 2006	Bilan 2008		
	Inscrites	Reconduites	Engagées	Terminées	Poursuivies
Orientation C1	4	4	2	2	2009 / 2010
	1 848 000 €	1 765 600 €	1 755 000 €	1 755 000 €	695 400 €
Orientation C2	3	4	3	3	
	195 000 €	195 000 €	215 478 €	215 478 €	
Orientation C3	1	1	1	1	2009 / 2010
	61 000 €	61 000 €	pm	pm	pm
Total Volet C	8	9	6 (75%)	6	
	2 104 000 €	2 021 600 €	1 970 478 €	avec 2009/2010 : 2 665 878	

Répartition financière des investissements du volet C en 2008



5

CONCLUSION : BILAN ET PERSPECTIVES

5.1 EVALUATION DU 1^{ER} CONTRAT DE RIVIÈRE

Avec un taux de réalisation de 85 % des actions, le respect de l'enveloppe financière et le bon fonctionnement global, le bilan du 1^{er} contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône peut être qualifié de positif.

Les effets sur l'amélioration de la **qualité des eaux** sont sensibles et la poursuite de la démarche engagée est parfaitement justifiée au regard des objectifs de qualité à atteindre dans le cadre du SDAGE.

Le 2nd contrat a également permis de fortes avancées :

- Sur le plan de la **l'amélioration du fonctionnement des milieux naturels**.
- De la mise en œuvre des travaux issus du schéma directeur hydraulique visant à assurer la **protection des biens et de personnes** pour les crues de fréquence décennale.

5.2 ENJEUX ET OBJECTIFS POUR LE SECOND CONTRAT DE RIVIÈRE

Les objectifs suivants du second contrat de rivière sont principalement basés sur la volonté de poursuivre certaines opérations du 1^{er} contrat, sur l'évolution des problématiques du territoire (notamment liée aux actions réalisées) et sur le SDAGE et son programme de mesures.

Ainsi il se décline selon les enjeux et objectifs suivants :

AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU (VOLET A)

- Poursuivre la réduction de la pollution d'origine domestique et industrielle
- Poursuivre la réduction des pollutions d'origine agricole et non agricole

RESTAURATION, GESTION ET ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS (VOLET B1)

- Poursuivre la réhabilitation du fonctionnement du système Meyne Annexes du Rhône
- Préserver et entretenir les milieux aquatiques
- Poursuivre la valorisation au travers de l'ouverture au public et du développement d'activités durables

GESTION DU RISQUE INONDATION (VOLET B2)

- Poursuivre la protection des personnes et des biens contre les inondations de fréquence décennale
- Gérer les eaux de ruissellement en milieu urbain, péri-urbain, voire agricole
- Prévenir le risque inondation

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Améliorer la connaissance des étiages
- Préserver et pérenniser les ressources en eau
- Gérer les usages liés à la ressource en eau

GOVERNANCE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

- Acquérir des données
- Suivre et évaluer le contrat de rivière
- Communiquer, informer et sensibiliser

DOSSIER SOMMAIRE DE CANDIDATURE POUR LE DEUXIÈME CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA MEYNE ET DES ANNEXES DU RHÔNE

1

MOTIVATIONS DU CONTRAT

1.1 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX JUSTIFIANT LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE CONTRAT DE RIVIÈRE

Au-delà du bilan positif du 1^{er} contrat de rivière tant du point de vue administratif (opérations réalisées, montants engagés) que du point de vue technique (résultats obtenus en termes de qualité de l'eau, de restauration des milieux naturels aquatiques et terrestres, de gestion du risque inondation), **la démarche, par son rôle fédérateur, a montré toute l'utilité de sa poursuite afin de maintenir la dynamique engagée.**

Par ailleurs :

- Les objectifs fixés, même s'ils sont en bonne voie, ne sont pas totalement atteints.
- L'ensemble du programme d'actions initial (2003) et complété (2006) n'a pas pu être engagé du fait d'une programmation ambitieuse (73 opérations) mais aussi des délais de certaines procédures (foncières, réglementaires, juridiques...).
- Certaines opérations réalisées nécessitent la mise en œuvre d'un entretien et/ou d'un suivi (entretien des ouvrages hydrauliques, gestion des espèces envahissantes...) afin de pérenniser les investissements réalisés.
- Certaines opérations engagées ne sont pas arrivées à leur terme ; ces opérations importantes pour atteindre les objectifs fixés méritent d'être soutenues techniquement et financièrement dans un cadre similaire.
- De nouvelles opérations dont la réalisation répond aux objectifs fixés sont d'ores et déjà identifiées.

Enfin, par ailleurs également :

- La directive cadre sur l'eau du SDAGE 2010-2015 a instauré un nouveau cadre pour la gestion des milieux aquatiques, assorti d'obligations de résultats, plus efficacement mise en œuvre dans une démarche de type « contrat de rivière ».
- De nouveaux documents d'orientation et de programmation sont apparus depuis le 1er contrat de rivière (Natura 2000 du Rhône aval, inventaire des zones humides, plan Rhône...), plus efficacement mis en application dans une démarche de type « contrat de rivière ».

1.2 TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE 2^{ÈME} CONTRAT DE RIVIÈRE

Le **périmètre et le réseau hydrographique du contrat de rivière restent inchangés** dans la mesure où il couvre la totalité du bassin versant.

1.3 STRUCTURE PORTEUSE ET COORDINATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Comme pour le premier contrat, l'animation du Comité de Rivière, reflet de la structure géographique du bassin, sera assuré par la **Communauté de communes Provence Rhône Ouvèze (CCPRO)** pour le compte de l'ensemble des partenaires.

Le fonctionnement sur le mode multi partenarial (CCPRO, ASA de la Meyne, CNR) sera maintenu.

1.4 LIENS AVEC LES AUTRES PROCÉDURES

Le contrat de rivière s'articulera avec :

- Les documents d'aménagement et de planification :
 - Le SCoT du bassin de vie d'Avignon approuvé le 16 décembre 2011.
 - Les Documents d'urbanisme (PLU) des communes de Camaret-sur-Aigues, Orange, Caderousse, Sorgues, Châteauneuf-du-Pape
 - Les démarches « Trame verte et bleue »
- Les démarches de gestion et de protection des milieux naturels :
 - L'inventaire départemental des zones humides et l'inventaire des « sites orphelins de biodiversité », en cours de réalisation
 - Le réseau Natura 2000 et en particulier le document d'objectif (DOCOB) en cours d'élaboration du site d'intérêt communautaire (Directive « habitat faune flore ») « Rhône aval » (FR9301590)
- L'étude en cours sur les « volumes prélevables » du bassin versant voisin de l'Aygues
- L'étude en cours sur la vulnérabilité de la nappe miocène
- Les contrats de rivière des bassins versant proches, en particulier le contrat de rivière de l'Aygues, en cours d'élaboration (signature prévue en 2012)
- Les démarches de lutte contre les inondations :
 - Le Plan Rhône
 - Le Schéma de gestion des inondations du Rhône aval, déclinaison territoriale des grands principes du volet « inondation » du Plan Rhône
 - Le PPRi du bassin de l'Aygues, Meyne, Rieu Foyro, en cours d'approbation
 - Le PPRi du Rhône, qui fait actuellement l'objet d'une nouvelle révision⁶

⁶ Les inondations liées aux crues du Rhône ne sont pas prises en compte dans le contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône, mais dans le cadre du « Plan Rhône »

2

CONTENU DU CONTRAT

Le programme d'action sommaire est fourni à la fin de ce chapitre. Il détaille pour chaque action :

- *Le Maître d'ouvrage potentiel*
- *La période envisagée de réalisation*
- *Une estimation financière (étude / travaux)*
- *Une indication sur l'éventuel lien avec le premier contrat (poursuite d'opération, complément, reprise...)*
- *La correspondance avec le programme de mesures (mesures complémentaires)*

Est également fournie la grille de portée à connaissance (grille PAC), qui synthétise les éléments présentés ci-après (grille de projet, au 1^{er} aout 2012).

2.1 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE MESURES

Le programme de mesures récapitule par sous bassin, les problèmes à traiter ainsi que les mesures thématiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de « bon état ».

2.1.1 Mesures réglementaires

- Pour les masses d'eau superficielles du sous bassin de la Meyne et des annexes du Rhône :

Concernant les pollutions domestique et industrielle :

- Le Directive DERU

Concernant les Substances dangereuses (hors pesticides) :

- Directive Substances (Réduction d'ici 2015 de 50% - 30% - 10% des substances dangereuses, prioritaires et pertinentes)

Concernant les Pesticides (d'origine agricole et non agricole) :

- Pollution diffuse (Contrôle des zones non traitées (ZNT))

Les mesures de base ont un cadre réglementaire bien défini. Le contrat de rivière n'est donc pas l'outil principal de mise en œuvre de celles-ci.

En revanche, le chargé d'animation du contrat sera particulièrement attentif au suivi de ces mesures, qui auront une incidence sur la qualité des milieux de son territoire. Elles pourront également conditionner certaines actions proposées, voire susciter de nouvelles actions en phase 2.

On notera néanmoins que les collectivités souhaitent poursuivre les efforts réalisés dans le 1^{er} contrat en matière d'assainissement domestiques. En effet, l'ensemble des stations d'épuration est conforme aujourd'hui par rapport à la Directive DERU, mais il existe toujours des problèmes d'entrées d'eaux claires parasites et pluviales dans les réseaux, pouvant mener à terme à une non-conformité. Ainsi plusieurs actions seront inscrites au prochain contrat de rivière :

- Réduction des entrées d'eaux claires parasites et eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées d'Orange, de Camaret-sur-Aygues, de Caderousse, de Châteauneuf du pape
 - Études préliminaires et mise en conformité de la STEP de Châteauneuf du Pape
 - Identification et suppression des rejets directs d'eaux usées dans la Meyne, le réseau de mayres et fossés d'écoulement
 - ...
- Pour les masses d'eau souterraines :
- Le **Directive Nitrates** (sauf Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues)

2.1.2 Mesures complémentaires proposées dans le cadre du 2nd contrat de rivière

Les mesures complémentaires du programme de mesures sont issues des orientations fondamentales du SDAGE :

- **OF5** « lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé »
- **OF6** « Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ».

Les mesures complémentaires y répondant sont présentées si après, par orientation fondamentales.

Remarque concernant les masses d'eau souterraines :

Il n'y a pas de captage destiné à l'alimentation en eau potable sur le territoire du contrat de rivière, à fortiori pas de captage « prioritaire » au sens du SDAGE.

En revanche, sont classées comme ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable :

- *Les alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance (FR_DO_324)*
- *Les molasses miocènes du Comtat (FR_DO_218)*

En outre, Le territoire n'est pas identifié par le SDAGE comme en situation de déséquilibre quantitatif.

Les limites géographiques des masses d'eau souterraines s'étendent bien au-delà du bassin versant de la Meyne et des annexes du Rhône. Les actions complémentaires présentées ci-après pour les eaux superficielles vont contribuer à répondre en partie aux

programmes de mesures des eaux souterraines sur les problématiques relatives aux pollutions :

- Substances dangereuses hors pesticides, concernant la masse d'eau FRDG324
- Pollution par les pesticides, concernant les masses d'eau FRDG324, FRDG508, FRDG218, FRDG301
- Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques, concernant les masses d'eau FRDG508 et FRDG301

Les autres problématiques (risque pour la santé, déséquilibre quantitatif) ne concernent pas directement le territoire du contrat de rivière. Des actions locales sont néanmoins proposées au paragraphe 2.2.

Par ailleurs, les études suivantes sont engagées :

- Étude sur les volumes prélevables est en cours d'élaboration sur le bassin de l'Aygues (DU_11_02), voisin de la Meyne et des annexes du Rhône. Elle porte notamment sur les masses d'eau souterraines FRDG301A (Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues – Secteur Valréas-Eygues- Lez), les molasses miocènes du Comtat (FRDG218) et les alluvions du Rhône entre Mornas et confluent Durance (FRDG324D).
- Étude sur la vulnérabilité de la nappe miocène (FRDG218) , menée par le Syndicat des eaux Rhône Ventoux et le Syndicat des eaux Rhône Aigues Ouvèze,.

Actions répondant à l'orientation fondamentale OF5 :

- Actions répondant à la problématique de la **Pollution domestique et industrielle (5E17)** :

Il n'existe plus aujourd'hui de rejets issus des usines agro alimentaire (Cabanon, Buitoni...) du fait de la modification ou de la suppression des activités.

Aucune cave coopérative n'est présente sur le territoire. Sur les 150 caves viticoles privées présentes sur le territoire (dont 80% à Châteauneuf du Pape), 70 sont raccordées au réseau d'assainissement des eaux usées. Entre 1999 et 2005, 16 caves ont mis en place un traitement des effluents dans le cadre d'une convention entre l'Agence de l'Eau et la fédération des **caves particulières**, appelé « contrat cave ».

Dans le cadre du second contrat de rivière, la CCPRO engagera une action d'enquête auprès des 43% de caves restantes. Cette enquête pourra donner lieu à la mise en place d'une action en seconde phase.

- Actions répondant à la problématique de **substances dangereuses hors pesticides (5A04, 5A50)** :

L'état des lieux relatif à cette problématique sera précisé grâce aux campagnes réglementaires de recherche de substances dangereuses (RSDE) au niveau des rejets des STEP de plus de 10 000 EH et de certaines ICPE (mesure de base).

Les STEP concernées sont celles d'Orange et de Camaret.

Les industriels concernés par les campagnes de 2012 sont les suivants :

- SAS Conserve de Provence (Camaret sur Aigues)
- Raynal et Roquelaure (Camaret sur Aigues)
- ISOVER St-Gobain (Orange)
- SPTF (Caderousse)

.....

A la suite des premiers résultats de ces campagnes, la phase 2 du contrat de rivière pourra être le cadre, pour les maîtres d'ouvrage concernés, de la mise en œuvre de travaux visant à optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle.

- Actions répondant à la problématique de la **pollution par les pesticides d'origine agricole et non agricole (5D01, 5D27, 5D28)** :

Les principales actions proposées concernent la mise en œuvre ou la réactualisation des études réalisées par la chambre d'agriculture dans le 1^{er} contrat de rivière :

- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de limitation des phytosanitaires (espaces verts, voirie, infrastructures...).
- Mise en œuvre du programme de réduction des entrées en MES, nutriments et phytosanitaires à partir des coteaux viticoles.
- Réduction des apports de nutriments et phytosanitaires à partir de la plaine de Caderousse et de l'île de l'Oiselay
- Implantation d'un système de traitement collectif des rejets phytosanitaires et station de lavage complémentaire
- Sécurisation des bornes de remplissage des pulvérisateurs

La réalisation de ces actions, pour la partie opérationnelle (travaux) reste conditionnée par la volonté des maîtres d'ouvrage, et en particulier les agriculteurs. Pour cela, la CCPRO compte sur le soutien de la Chambre d'agriculture.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération relative à l'implantation d'un système de traitement collectif des rejets phytosanitaires et de stations de lavage complémentaire, reste à définir.

Actions répondant à l'orientation fondamentale OF6 :

- Actions répondant à la problématique **d'altération de la continuité biologique (3C11)** :

Les quatre ouvrages identifiés dans le SDAGE font tous l'objet d'une action :

- Rétablissement de la franchissabilité du barrage de l'ancien Moulin (appelé aussi Croze et Peyron (ouvrage n°28400046)). La maîtrise foncière appartenant à l'ASA de la Meyne, il n'existe aucune difficulté pour la réalisation de cette opération en phase 1 du contrat de rivière.
- Réalisation d'une passe à poissons sur le seuil de la Minoterie Giral (appelé aussi moulin de l'Espérance (ouvrage n°60000495)).
Il avait déjà été souligné dans le 1^{er} contrat, que le barrage du moulin de l'Espérance limitait les échanges entre le cours amont et aval de la Meyne. Les travaux de franchissabilité de cet ouvrage n'ont pas pu être réalisés faute de maîtrise foncière.
Le propriétaire actuel (M. GIRAL) vient de demander l'inscription de la modification ou de l'aménagement de son ouvrage dans le 2nd contrat de rivière (courrier de février 2012). Ainsi les travaux devraient pouvoir être réalisés en phase 1.
- Rétablissement de la franchissabilité des vannages de la Grande Grange (1 et 2). L'ASA de la Meyne devrait pouvoir prendre la maîtrise d'ouvrage des études en début de contrat. Pour les travaux, la le porteur reste à définir dans le courant du contrat de rivière.

Actions répondant à l'orientation fondamentale OF7 :

Le territoire n'est pas identifié par le SDAGE comme en situation de déséquilibre quantitatif. Cependant, il n'est pas couvert par les réseaux de surveillance nationale.

C'est pourquoi, pour bénéficier de connaissances plus précises, le 2nd contrat de rivière, dans son volet B3 propose les actions suivantes :

- Installation et suivi de points de mesure des étiages de la Meyne et de la nappe alluviale (**mesure 3A01** du PDM).

Le second contrat propose également de préserver les sources d'alimentation de la Meyne :

- Pérennisation des sources d'Alcyon, restauration du canal d'Alcyon
- Pérennisation des sources de St-Tronquet et restauration du cours amont de la Meyne (sortie pisciculture)

Enfin, l'action suivante est proposée par l'ASA de Grangeneuve :

- Schéma directeur pour la sécurisation et la modernisation de la station de pompage et du réseau d'irrigation de Grange Neuve, alimenté par le Rhône. Cette opération permettra de réaliser des économies d'eau.

2.2 ACTIONS LOCALES

Les actions « locales » s'inscrivant en cohérence avec les actions citées ci-avant sont les suivantes :

- **Actions en cohérence avec l'OF4 « renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau »**

Pour ces dispositions on retrouve l'ensemble des actions relatives au volet C « Gouvernance du contrat de rivière » :

- Bilans du contrat
- Création d'une plateforme internet dédiée au contrat de rivière
- Mise en place d'une communication à destination des milieux scientifiques et universitaires
- Suivis divers permettant l'évaluation du contrat de rivière (qualité des eaux superficielles, Suivi piscicole, ...)
- ...

On peut également citer l'action relative à la réflexion sur un rapprochement administratif et technique des structures de gestion des réseaux de mayres et fossés découlement / des structures de gestion des réseaux d'hydraulique agricole présentes sur le bassin versant. Cela permettrait une mutualisation des moyens, une gestion plus cohérente et efficace de réseau hydrographique particulier.

- **Actions en cohérence avec l'OF6 « Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des aquatiques »**

L'inventaire départemental Vaucluse a démarré début 2011. Il est à maîtrise d'ouvrage du CEEP (CEN PACA) et est toujours en cours d'élaboration. D'après les documents de travail fournis, l'ensemble des annexes du Rhône sont concernées par cet inventaire.

Beaucoup d'actions du volet B1 s'articulant avec cet inventaire et contribuant à l'amélioration du fonctionnement du système Meyne-Annexes du Rhône sont proposées pour le second contrat de rivière, pour la plupart dans la continuité du premier contrat.

En outre, l'un des objectifs du contrat de rivière est d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion des milieux naturels (pour la Meyne et les annexes du Rhône). Actuellement, seul le linéaire de la Meyne sous compétence de l'ASA de la Meyne et une très petite partie des annexes du Rhône (islon St-Luc) font en effet l'objet d'un plan de gestion.

Enfin, dans le cadre de la continuité biologique des milieux, des actions supplémentaires sont proposées, en plus des quatre ouvrages prioritaires identifiés dans le SDAGE.

- Restauration du cours amont de la Meyne (des sources Saint Tronquet à la base aérienne)
- Alimentation du Bras des Arméniers par une prise d'eau sur le Rhône (cette opération va permettre de dynamiser les écoulements dans cette zone humide déconnectée du Rhône depuis les aménagements hydrauliques de la CNR.
- Réhabilitation du Bras des Arméniers
- Mise en œuvre d'un programme de végétalisation des berges de la Meyne et ses affluents
- Mise en œuvre du programme pluri annuel d'entretien du réseau hydrographique de l'ASA la Meyne
- Mise en œuvre du premier programme d'aménagement forestier de l'islon St-Luc (2010 / 2025)
- Élaboration d'un programme pluri annuel d'entretien du réseau de mayres et fossés d'écoulement
- Revégétalisation des berges du Bras des Arméniers et des contre canaux
- Poursuite et extension du programme de lutte contre les espèces envahissantes sur les annexes du Rhône
- Étude de la franchissabilité du seuil du quartier Araïs (pont sur la Meyne)
- Suppression de petits seuils sur les affluents de la Meyne (Raphaëlis, Cagnan, Couavedel)
- ...

Les actions en continuité du 1^{er} contrat devraient pouvoir être mises en œuvre sans difficulté particulière. En revanche, les nouvelles actions relatives à l'entretien des milieux devront être précisées avec les maîtres d'ouvrage potentiel dans la phase d'élaboration du dossier définitif.

- **Actions en cohérence avec l'OF8 « *Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau* »**

Pour ces dispositions on retrouve l'ensemble des actions du volet B2. Elles seront reprises ou complétées dans un PAPI.

Une grande partie des actions découle de la mise en œuvre du schéma directeur hydraulique de la Meyne, engagée pour partie dans le 1^{er} contrat, ainsi que du schéma directeur de la Meyne dans le centre urbain d'Orange (volet hydraulique).

Des actions relatives au ruissellement ont été ajoutées (un impact positif sur la qualité des eaux est aussi attendu), ainsi qu'un volet relatif à la prévention du risque inondation.

- Délestage partiel de la Meyne
- Construction de bassins écrêteurs de crue (Cagnan amont et aval, Mourelette, ...)
- Réduction des débordements par rehausse de berge à la traversée d'Orange sur la Meyne quartier Pont Balençant, Argensol et Blancarde
- Mise en œuvre du schéma de fonctionnement et d'aménagement hydraulique de Camaret sur Aigues (eaux de ruissellement)

- Gestion des eaux de ruissellement issues des coteaux viticoles du Lampourdier (ruisseau du Vabre et ancien canal de Pierrelatte)
- Étude préalable à la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles vis-à-vis des inondations du Rhône et de la Meyne et de ses affluents
- Mise en place du Plan Inter Communal de Sauvegarde
- ...

- **Actions relatives à la mise en valeur des sites naturels (volet B1-3)**

Plusieurs actions répondant à l'objectif B1-3 visent à mettre en valeur les sites naturels ou d'ouvrages hydrauliques remarquables, pour les ouvrir au public. Ces actions valoriseront la démarche du contrat de rivière et favoriseront la sensibilisation du grand public aux problématiques traitées par le contrat. De fait, elles seront conditionnées par les enjeux de préservation de ces milieux (zones humides, Natura 2000, autres actions proposées dans le 2nd contrat de rivière).

- Dissimulation des réseaux d'eaux usées et remise en état de dessous des ponts sur la Meyne
- Mise en valeur et aménagement de l'ouverture au public de l'islon Saint-Luc
- Mise en valeur et aménagement de l'ouverture au public de l'ensemble lône des Capellans / île des Brotteaux / île de la Piboulette
- Réhabilitation du pont des Arméniers
- Réhabilitation et valorisation de l'ancienne digue du Rhône à Caderousse

2.3 GRILLE D'ANALYSE DU CONTRAT DE RIVIÈRE SDAGE/PDM (GRILLE « PAC »)

**GRILLE D'ANALYSE CONTRAT DE RIVIERE SDAGE/PDM
2ième CONTRAT DE RIVIERE DE LA MEYNE ET DES
ANNEXES DU RHONE**

LEXIQUE :
OF : orientations fondamentales du SDAGE
PDM : programme de mesures
ME : masse d'eau

libellé masse d'eau	Mayre de Raphelis	La Meyne/Mayre de Raphelis/May re de Merderic	rhône aval : Lône de Caderousse et Bras des Arméniers	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basse vallée Ardèche, Cèze (sous entité alluvions Rhône entre Mornas et confluent Durance)	Formations marnocalcair es et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Aygues, Ouvèze	molasses Miocène du Comtat	Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues
n° masse d'eau	FRDR12000	FRDR1251	FRDR20071	FRDG324 D	FRDG508	FRDG218	FRDG301
statut	ME naturelle cours d'eau	MEFM	ME naturelle cours d'eau				
état écologique actuel (ESUP) / quantitatif (ESOUT)	Moyen	Mediocre		Bon	Bon	Mauvais	Mauvais
objectif d'état écologique	bon état 2015	bon potentiel 2015	bon potentiel 2015	2015	2015	2015	2021
état chimique actuel	?	Bon		Bon	Bon	Mauvais	Bon
objectif d'état chimique	2015	2015	2015	2015	2015	2021	2015
causes de dérogation						Faisabilité technique nitrates, pesticides, déséquilibre quantitatif	Faisabilité technique nitrates, pesticides

Actions suffisantes et bien localisées ?
Principales actions concernées ci-dessous

problème à traiter	référence SDAGE	code mesure PDM	intitulé mesure	pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances						
POLLUTION										
Pollution domestique et industrielle	OF 5A	R - MB A13	MB : Directive DERU		x + l			L'ensemble des STEP est conforme aujourd'hui . Mais Pb d'eaux claires parasites et pluviales pouvant mener à terme à une non conformité. Les actions A11 (Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la commune de Camaret-sur-Aygues), A13 (Réduction des entrées d'eaux claires parasites et eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées d'Orange), A14 (Réduction des entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de Caderousse), A15 (Réduction des entrées d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées de Caderousse), A17 (Réduction des entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de Châteauneuf-du-Pape), A18 (Etudes préliminaires et mise en conformité de la STEP de Châteauneuf du Pape), A19 (Identification et suppression des rejets directs d'eaux usées dans le réseau de mayres et fossés d'écoulement), A110 (Poursuite de la réhabilitation des dispositifs d'ANC), vont contribuer à y remédier		
		5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires		x + l ou o			Plus de rejets issus des usines agro alimentaire (Cabanon, Buitoni...) : Action terminée. Près de 60% des caves viticoles privées est raccordé au réseau d'assainissement ou équipé d'un système de traitement de leurs effluents. L'action A28 (Enquête sur les modalités de traitement des effluents des caves viticoles particulières non raccordées au réseau d'assainissement et n'ayant pas bénéficié du "contrat cave" 1999-2005) prévoit une enquête sur les caves restantes du territoire. Cette action débouchera éventuellement sur des actions en phase 2 du contrat ou en dehors de la démarche (dans le cadre d'une nouvelle convention par exemple)		
		5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		l			Actions B221 (Mise en œuvre du schéma de fonctionnement et d'aménagement hydraulique de Camaret sur Aigues (eaux de ruissellement)), B222 (Gestion des eaux de ruissellement en zone urbaine et péri urbaine d'Orange (divers quartiers)), B224 (Gestion des eaux de ruissellement issues des coteaux viticoles du Lampourdier (ruisseau du Vabre et ancien canal de Pierrelatte))		
Substances dangereuses (hors pesticides)	OF 5C	R - MB A1_a_7	MB : Directive Substances Réduction d'ici 2015 de 50% - 30% - 10% des substances dangereuses, prioritaires et pertinentes		c			RSDE : Des arrêtés préfectoraux ont prescrits pour certains industriels et pour les stations d'épuration de + de 10 000 EH, des campagnes de recherche des substances dangereuses (surveillance des rejets). Cette opération devra se poursuivre si la présence de substances dangereuses est avérée, par un suivi permanent de ces paramètres dans les rejets et par la recherche de solution de réduction/suppression à leur source de ses substances . Ces analyses doivent être réalisées par les industriels et collectivités concernés. La DREAL est service pilote sur cette action. C'est une action pour laquelle l'ASA de la Meyne n'est donc pas maître d'ouvrage ni coordinateur.		
		5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses		o	o		A venir : STEP concernées : Orange, Camaret (en cours) industriels concernés (Campagnes 2012) : • SAS Conserve de Provence (Camaret sur Aigues) • Raynal et Roquelauré (Camaret sur Aigues) • ISOVER St-Gobain (Orange) • SPTF (Caderousse) Des actions seront précisées éventuellement en phase 2 du contrat de rivière, suites aux campagnes RSDE, ou en dehors du contrat selon les échéances prévisionnelles		
		5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle		l ou o	l ou o				
		5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux							
		5A48	Diagnostiquer et réhabiliter les sites et forages abandonnés					o	A réaliser dans le cadre d'un démarche à plus grande échelle	
Pesticides (d'origine agricole et non agricole)	OF 5D	R - MB H	MB : Pollution diffuse Contrôle des zones non traitées (ZNT)		c			Chaque exploitation agricole (prox. rivière) est concernée par cette mesure réglementaire. Ces contrôles seront effectués par l'Etat		
		5D01	Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles		l		l+o	l+o	l+o	A venir : A23 (Mise en oeuvre du programme de réduction des entrées en MES, nutriments et phytosanitaires à partir des coteaux viticoles), A24 (Réduction des apports de nutriments et phytosanitaires à partir de la plaine de Caderousse et de l'île de l'Oiselay)
		5D27	Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles		l			l+o	l+o	A venir : A21 (Elaboration et mise en œuvre d'un programme de limitation des phytosanitaires (espaces verts, voirie, infrastructures...))
		5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation		l			l+o	l+o	A venir : A25 (Implantation d'un système de traitement collectif des rejets phytosanitaires et station de lavage complémentaire), A26 (Sécurisation des bornes de remplissage des pulvérisateurs)
		5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert				o	o		A étudier à plus grande échelle
		5D07	Maintenir ou planter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols		l				l+o	A venir : Actions A22 (Elaboration d'un schéma de gestion des fossés et des haies dans la plaine de Caderousse), A23 (Mise en oeuvre du programme de réduction des entrées en MES, nutriments et phytosanitaires à partir des coteaux viticoles), B224 (Gestion des eaux de ruissellement issues des coteaux viticoles du Lampourdier (ruisseau du Vabre et ancien canal de Pierrelatte))
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	OF 5 B	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux		l		l+o	l+o	l+o	A24 (Réduction des apports de nutriments et phytosanitaires à partir de la plaine de Caderousse et de l'île de l'Oiselay)
Risque pour la santé	OF 5 E	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable				o	x + l	Réalisé en partie : étude menée sur la nappe Miocène pour délimiter les zones prioritaires à préserver pour l'AEP pour le futur (étude à MO SMERRY et SRAO, les 2 plus gros syndicats AEP du 84) - reste à réaliser des études/investigations complémentaires sur les zones préidentifiées et à mettre en oeuvre des opérations de préservation de ces ressources.	
		5F29	Mettre en place un dispositif d'alerte et de gestion des pollutions accidentelles			x			A venir : A16 Etablissement du profil de baignade et mise en application du principe de gestion active de la zone de baignade du Revestidou	

2.4 PROGRAMME PRÉVISIONNEL D' ACTIONS

VOLET A - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU								
	Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM
					Etude	Travaux		
Objectif A1 : Poursuivre la réduction de la pollution d'origine domestique et industrielle :								
1	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la commune de Camaret-sur-Aigues	T	CCAOP	2013-2017		320 000 €		Directive ERU
2	Raccordement au réseau d'assainissement collectif du quartier Sablas/chemin de la Dame, pour la sécurisation du captage AEP de l'Aygues RAO	T	CCAOP	2013-2014		485 000 €		Directive ERU
3	Réduction des entrées d'eaux claires parasites et eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées d'Orange	T	Orange	2013-2018		500 000 €		Directive ERU
4	Réduction des entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de Caderousse	T	Commune de Caderousse	2013-2018		230 000 €		Directive ERU
5	Réduction des entrées d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées de Caderousse	T	Commune de Caderousse	2013-2018		10 000 €		Directive ERU
6	Etablissement du profil de baignade et mise en application du principe de gestion active de la zone de baignade du Revestidou	E/T	Commune de Caderousse ou CCPRO	2013-2018	7 500 €	a définir à l'issue de l'étude		5F29
7	Réduction des entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de Châteauneuf-du-Pape	T	SMERRV	2013-2018		750 000 €		Directive ERU
8	Etudes préliminaires et travaux de mise en conformité de la STEP de Châteauneuf du Pape	E/T	SMERRV	2011-2018	150 000 €	1 000 000 €		Directive ERU
9	Identification et suppression des rejets directs d'eaux usées dans le réseau de mayres et fossés d'écoulement	E/T	Commune ou EPCI compétent	2013-2018	15 000 €			Directive ERU
10	Poursuite de la réhabilitation des dispositifs d'ANC	E	Commune ou EPCI compétent	2013-2018				Directive ERU
TOTAL						172 500 €	3 295 000 €	

VOLET A - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU							
Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM
				Etude	Travaux		
Objectif A2 : Poursuivre la réduction des pollutions d'origine agricole et non agricole							
1	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de limitation des phytosanitaires (espaces verts, voirie, infrastructures...)	E/T	Communes, EPCI, autres structures compétente	2013-2018	10 000 €		5D27
2	Élaboration d'un schéma de gestion des fossés et des haies dans la plaine de Caderousse	E/T	Chambre d'agriculture	2013-2018	50 000 €		5D07
3	Mise en oeuvre du programme de réduction des entrées en MES, nutriments et phytosanitaires à partir des coteaux viticoles	T	Agriculteurs concernés et chambre d'agriculture	2013-2018			5D01
4	Réduction des apports de nutriments et phytosanitaires à partir de la plaine de Caderousse et de l'île de l'Oiselay	T	Agriculteurs concernés et chambre d'agriculture	2013-2018			5D01, 5C18
5	Implantation d'un système de traitement collectif des rejets phytosanitaires et station de lavage complémentaire	E/T	à définir	2014 (étude)	50 000 €	1 000 000 €	5D28
6	Sécurisation des bornes de remplissage des pulvérisateurs	T	Communes concernées	2015-2018		150 000 €	5D28
7	Amélioration des connaissances / recherche des sources de pollution par les substances dangereuses (RSDE)	E	Industriels et collectivités concernées	2013-2018	pm	a définir après résultats campagnes RSDE	5A04, 5A50
8	Enquête sur les modalités de traitement des effluents des caves viticoles particulières non raccordées au réseau d'assainissement et n'ayant pas bénéficié du "contrat cave" 1999-2005	E	CCPRO/Chambre d'agriculture	2015	10 000 €		5E17
TOTAL					110 000 €	1 150 000 €	

VOLET B1 - RESTAURATION, GESTION ET ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS

VOLET B1 - RESTAURATION, GESTION ET ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS								
Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM	
				Etude	Travaux			
Objectif B1-1 : Poursuivre la réhabilitation du fonctionnement du système Meyne Annexe du Rhône								
1	Restauration du cours amont de la Meyne (des sources Saint Tronquet à la base aérienne)	E/T	ASA / Camaret sur Aigues	2015		70 000 €		3C17
2	Rétablissement de la franchissabilité du barrage de l'ancien Moulin	E/T	ASA Meyne	2013	5 000 €	30 000 €		3C11
3	Réalisation d'une passe à poissons sur le seuil de la Minoterie Giral (moulin de l'Espérance)	E/T	ASA Meyne ou privé (Frédéric Giral)	2014	5 000 €	80 000 €		3C11
4	Rétablissement de la franchissabilité des vannages de la Grande Grange (1 et 2)	E/T	ASA Meyne ou privé	2015	5 000 €	80 000 €		3C11
5	Etude de la franchissabilité du seuil du quartier Araïs (pont sur la Meyne)	E	Propriétaire	2015	5 000 €			3C11
6	Suppression de petits seuils sur les affluents de la Meyne (Raphaélis, Cagnan, Couavedel)	E/T	à définir	2016-2018	7 000 €	a définir à l'issu de l'étude		3C10
7	Alimentation du Bras des Arméniers par une prise d'eau sur le Rhône	T	CNR	2012		830 000 €		3C16
8	Restauration du Bras des Arméniers au droit de l'islon St Luc (y compris aménagement pour une meilleure ouverture au public)	T	CNR	2013		960 000 €		ZH11
9	Restauration du Bras des Arméniers en aval de l'islon St Luc	E/T	CNR	2014-2018	100 000 €	a définir à l'issu de l'étude (de l'ordre de 1 000 000 €)		ZH11
TOTAL					127 000 €	2 050 000 €		

VOLET B1 - RESTAURATION, GESTION ET ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS								
	Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM
					Etude	Travaux		
Objectif B1-2 : Préserver et entretenir les milieux aquatiques								
1	Mise en œuvre du programme pluri annuel d'entretien du réseau hydrographique de l'ASA la Meyne	T	ASA Meyne	2013-2018		1 800 000 €		3C43
2	Mise en oeuvre d'un programme de végétalisation des berges de la Meyne et ses affluents	T	ASA Meyne	2013-2018		50 000 €		3C17
3	Réalisation d'un levé topographique sur le réseau des mayres et des fossés	E	CCPRO et structures compétentes	2013	15 000 €			
4	Elaboration d'un programme pluri annuel d'entretien du réseau de mayres et fossés d'écoulement	T	Structures compétentes	2014	45 000 €			3C43
5	Mise en œuvre de l'entretien des aménagements et ouvrages hydrauliques existants	T	Structures compétentes	2013-2018		250 000 €		3A20
6	Réflexion sur un rapprochement administratif et technique des structures de gestion des réseaux de mayres et fossés découlement / des structures de gestion des réseaux d'hydraulique agricole présentes sur le bassin versant	D	Structures compétentes et chambre d'agriculture	2013-2018	pm			1A10
7	Poursuite et extension du programme de lutte contre les espèces envahissantes	T	CNR, commune d'Orange	2013-2018		300 000 €		6A02, 6A03
8	Mise en place d'une gestion des corps flottants en amont de la vanne du Lampourdier	T	CNR	2013-2018		75 000 €		3A20
9	Mise en valeur du contre canal secondaire de l'Hers	E/T	CNR / CCPRO	2014-2018	15 000 €	a définir à l'issu de l'étude		ZH11
10	Mise en œuvre du premier programme d'aménagement forestier de l'islon St-Luc (2010 / 2025)	T	ONF	2013-2018		pm		3D16
11	Revégétalisation des berges du Bras des Arméniers et des contre canaux	T	Structures compétentes	2014-2018		A définir selon DOCOB		ZH11
12	Réflexion pour la mise en place d'une réserve naturelle sur le Bras des Arméniers (îlots à l'aval immédiat de l'islon Saint Luc)	D	CCPRO	2013	pm			ZH6
13	Mise en valeur du contre canal des Perrines	E/T	CNR / CCPRO	2014-2018	15 000 €	a définir à l'issu de l'étude		ZH11
14	Elaboration d'un plan de gestion écologique des annexes du Rhône	E	Structures compétentes	2014-2018	25 000 €			3D16
TOTAL					90 000 €	2 475 000 €		

VOLET B1 - RESTAURATION, GESTION ET ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS								
	Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CDR 1	Action PDM
					Etude	Travaux		
Objectif B1-3 : Poursuivre la valorisation au travers de l'ouverture au public et du développement d'activités durables								
1	Reconstitution d'un cordon végétal, le long de la Meyne, en aval de la base aérienne	T	ASA Meyne	2016		50 000 €		3C17
2	Mise en valeur des abords de la Meyne, Pont Balançant, Argensol et Blancarde (risberme) et aménagement d'un cheminement longitudinal, création de passerelles pour le parcours "Meyne"	T	ASA Meyne	2013-2018		4 620 000 €		3C17
3	Réhabilitation des berges de la Meyne, quartier la Brunette (tranche 3)	T	ASA Meyne	2012		150 000 €		3C17
4	Dissimulation des réseaux d'eaux usées et remise en état de dessous des ponts sur la Meyne	E/T	Collectivité /Propriétaires	2016	20 000 €			
5	Réservation et acquisitions foncières en bordure de la Meyne dans le cadre du schéma d'aménagement urbain	AF	ASA Meyne / Orange	2013-2018	10 000 €	25 000 €		3C17
6	Mise en valeur et aménagement de l'ouverture au public de l'islon Saint-Luc	T	CNR / CCPRO	2013-2018		A définir		ZH11
7	Mise en valeur et aménagement de l'ouverture au public de l'ensemble lône des Capellans / île des Brotteaux / île de la Piboulette	E/T	CNR / CCPRO	2014-2018	30 000 €	a définir à l'issu de l'étude		ZH11
8	Réhabilitation du pont des Arméniers	E/T	CCPRO / Sorgues	2014-2018	100 000 €	a définir à l'issu de l'étude		
9	Mise en compatibilité du projet de tracé de la via Rhona (Léman-Méditerranée) avec le développement des usages et la préservation de la biodiversité des annexes du Rhône	D	CCPRO	2013-2018	pm			
10	Réhabilitation et valorisation de l'ancienne digue du Rhône à Caderousse	E/T	CCPRO	2013-2015	10 000 €	100 000 €		
TOTAL					170 000 €	4 945 000 €		

VOLET B2 - GESTION DU RISQUE INONDATION								
	Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM
					Etude	Travaux		
Objectif B2-1 : Poursuivre la protection des personnes et des biens contre les inondations de fréquence décennale								
1	Mise en œuvre du schéma hydraulique : délestage partiel de la Meyne	E/T	ASA Meyne	2013-2018	100 000 €	12 000 000 €		
2	Création d'un bassin écrêteur sur le Cagnan amont	AF	ASA Meyne	2013-2018		200 000 €		
		T	ASA Meyne	2013-2018		350 000 €		
3	Création d'un bassin écrêteur sur le Merderic	T	ASA Meyne	2012		550 000 €		
4	Création d'un bassin écrêteur sur le Raphaëlis (casier sud)	AF	ASA Meyne	2013-2018		38 000 €		
		T	ASA Meyne	2013-2018		300 000 €		
5	Acquisitions foncières bassin écrêteur Mourelette	AF	ASA Meyne	2013-2018				
6	Création d'un bassin écrêteur Mourelette sur le Merderic	T	ASA Meyne	2013-2018		550 000 €		
7	Création d'un bassin écrêteur sur Cagnan aval	T	ASA Meyne	2012		1 050 000 €		
8	Réduction des débordements par réhausse de berge à la traversée d'Orange sur la Meyne quartier Pont Balençant, Argensol et Blancarde	E/T	ASA Meyne	2018	120 000 €	1 200 000 €		
9	Protection du quartier du Grès d'Orange contre les crues de la Gironde	T	ASA Meyne / Orange	2018				
10	Création d'un bassin écrêteur sur le fossé des Relagnes (Vaudieu)	AF	CCPRO	2013-2018		421 000 €		
		E/T	CCPRO	2013-2018	50 000 €	500 000 €		
TOTAL					270 000 €	17 159 000 €		

VOLET B2 - GESTION DU RISQUE INONDATION

	Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM
					Etude	Travaux		
Objectif B2-2 : Gérer les eaux de ruissellement en milieu urbain, péri-urbain, voire agricole								
1	Mise en œuvre du schéma de fonctionnement et d'aménagement hydraulique de Camaret sur Aigues (eaux de ruissellement)	T	Commune de Camaret sur Aigues	2013-2018	pm	A définir à l'issue de l'étude		5E04
2	Gestion des eaux de ruissellement en zone urbaine et péri urbaine d'Orange (divers quartiers)	E/T	Commune d'Orange	2013-2018	30 000 €	A définir à l'issue de l'étude		5E04
3	Gestion des eaux de ruissellement à l'intérieur de la digue de Caderousse (acquisition d'une moto-pompe)	T	CCPRO	2013		60 000 €		
4	Gestion des eaux de ruissellement issues des coteaux viticoles du Lampourdier (ruisseau du Vabre et ancien canal de Pierrelatte)	E/T	Commune d'Orange	2017	30 000 €	A définir à l'issue de l'étude		5E04, 5D07
TOTAL					60 000 €	60 000 €		

VOLET B2 - GESTION DU RISQUE INONDATION

	Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Condition particulière de réalisation	Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM
					Etude	Travaux			
Objectif B2-3 : Prévenir le risque inondation									
1	Mesures réglementaire relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques : digue de l'Aygues rive gauche de l'Aygues à Orange	E/T	Commune d'Orange	2013-2018	étude en cours				
2	Mesures réglementaire relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques : digue de Caderousse	E/T	CCPRO	2013-2018	25 000 €	A définir à l'issu de l'étude	site inscrit au titre des monuments historiques		
3	Mesures réglementaire relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques : digue de l'Oiselay	E/T	ASA Oiselet et/ou CCPRO	2013-2018	30 000 €				
4	Actualisation de l'étude de ressuyage de la plaine Orange-Caderousse	E	ASA Meyne/ASA Caderousse	2017	25 000 €				
5	Mise en place du Plan InterCommunal de Sauvegarde	E	CCPRO	2013	20 000 €				
6	Etude préalable à la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles vis-à-vis des inondations du Rhône et de la Meyne et de ses affluents	E	Chambre d'agriculture	2012-2018	pm		opération inscrite au Plan Rhône		
7	Pose de repères de crue	T	Communes / ASA Meyne / CCPRO	2013-2018		50 000 €			
TOTAL					100 000 €	50 000 €			

VOLET B3 - GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU							
Intitulé		Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM
				Etude	Travaux		
Objectif B3-1 : Améliorer la connaissance des étiages							
1	Installation et suivi de points de mesure des étiages de la Meyne et de la nappe alluviale	E/T	ASA Meyne	2013-2018	25 000 €		3A01
Objectif B3-2 : Préserver et pérenniser les ressources en eau							
1	Pérennisation des sources d'Alcyon, restauration du canal d'Alcyon	E/T	ASA / Camaret sur Aigues/propriétaire	2015	10 000 €	100 000 €	3A01
2	Pérennisation des sources de St-Tronquet et restauration du cours amont de la Meyne (sortie pisciculture)	E/T	Propriétaire / ASA / Camaret sur Aigues	2016	10 000 €	100 000 €	3A01
Objectif B3-3 : Gérer les usages liés à la ressource en eau							
1	Schéma directeur pour la sécurisation et la modernisation de la station de pompage et du réseau d'irrigation de Grange Neuve	E/T	ASA Grangeneuve / Chateauneuf du Pape	2012-2013	60 000 €		3A32
TOTAL					105 000 €	200 000 €	

VOLET C - GOUVERNANCE DU CONTRAT DE RIVIERE

Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM
				Etude	Travaux		
Objectif C1 : Acquérir des données							
1 Suivi de la qualité des eaux superficielles	S	CG84	2013-2018		pm		1A10
2 Suivi piscicole	S	Fédération de pêche	2013-2018		40 000 €		1A10
3 Suivi écologique des milieux restaurés des annexes du Rhône	S	à définir	2013-2018		pm		1A10
4 Suivi de l'évolution des plantations effectuées sur les berges de la Meyne	S	ASA Meyne	2014-2018		15 000 €		1A10
Objectif C2 : Suivre et évaluer le contrat de rivière							
1 Bilans annuels (interne)	S	CCPRO	2013-2018				1A10
2 bilan à mi-parcours (externe)	E	CCPRO	2016	30 000 €			1A10
3 bilan final (externe)	E	CCPRO	2018	40 000 €			1A10
4 Création d'un poste de chargé de mission / technicien de rivière	S	à définir					1A10
TOTAL				70 000 €	55 000 €		

VOLET C - GOUVERNANCE DU CONTRAT DE RIVIERE								
Intitulé	Nature	Maître d'ouvrage potentiel	Période envisagée de réalisation	Estimation financière		Action en continuité avec le CdR 1	Action PDM	
				Etude	Travaux			
Objectif C3 : Communiquer, informer et sensibiliser								
1	Création d'une plateforme internet dédiée au contrat de rivière	Com	CCPRO	2014		10 000 €		1A10
2	Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière selon thématique et public visé	Com	CCPRO	2013-2018		60 000 €		1A10
3	Poursuite action de sensibilisation auprès des scolaires	Sens	CME / UDVN / autres	2013-2018		pm		1A10
4	Mise en place de panneaux de sensibilisation sur les milieux naturels, au niveau des sites réhabilités et ouverts au public des annexes du Rhône	Sens	CNR / CCPRO /ASA Meyne	2013-2018		50 000 €		1A10
5	Mise en place d'une communication à destination des milieux scientifiques et universitaires	Info	CNR	2013-2018		100 000 €		1A10
TOTAL					0 €	220 000 €		

3

CAPACITÉ DU CONTRAT À ATTEINDRE LES OBJECTIFS VISÉS

Le programme d'actions proposé répond en partie aux objectifs visés, et en particulier au programme de mesures.

A noter que certaines actions sont conditionnées par la volonté d'engagement des maîtres d'ouvrages concernés (actions d'entretien des réseaux hydrographiques sous la compétence des différentes ASA en particulier). Cet engagement sera recherché dans le cadre de l'élaboration du dossier définitif de candidature. Il s'agira notamment de renforcer l'aspect communication.

Par ailleurs, le bassin de la Meyne et des annexes du Rhône est très petit et de fait ne recoupe que des petites parties des masses d'eau souterraines visées dans la grille PAC. Sur l'aspect qualitatif le contrat de rivière prévoit bien des mesures relatives aux pesticides, cette problématique étant constatée également sur les eaux superficielles. Sur l'aspect quantitatif, la Meyne et les annexes du Rhône n'ayant pas été identifiées en déficit et qui plus est en aval, dans une zone plutôt humide, peu de mesures hormis le suivi des étiages et niveaux piézométriques sont prévues. **Des gouvernances pour la mise en place de gestion concertée sur ces masses d'eau souterraines doivent être recherchées, notamment pour le Miocène, à une autre échelle.**

Enfin, le 2nd contrat de rivière propose des actions relatives à la gestion des Inondations. Ces actions doivent en principe être reprises dans un **PAPI** qui devait être réalisé en parallèle des dossiers de candidature du 2nd contrat de rivière.

Mais des difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de la démarche PAPI. Elles sont liées à plusieurs incertitudes :

- Incertitudes liées au périmètre retenu (risque inondation à partir de l'Aygues et du Rhône) :
 - Pas de réponse, à ce jour, du Préfet de Vaucluse et du Préfet Coordonnateur de Bassin sur le périmètre proposé dans la déclaration d'intention envoyé le 20 janvier 2012
 - Transmission par le Préfet Coordonnateur de Bassin, le 17 avril 2012, de la décision du comité directeur du Plan Rhône de l'abandon de la mise en œuvre du schéma d'optimisation de la gestion des zones d'expansion des crues entre Viviers et Beaucaire

Cela peut avoir des répercussions sur la définition et le contenu de la stratégie locale développée dans le dossier de candidature

- Incertitudes liées aux aides financières de l'État, ayant des répercussions sur le financement des actions sous maîtrise d'ouvrage ASA de la Meyne et/ou sur la maîtrise d'ouvrage des actions concernant la Meyne et ses affluents
- Incertitudes liées à mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales, pouvant avoir des répercussions sur la maîtrise d'ouvrage des actions concernant la Meyne et l'Aygues (axe 6 « ralentissement des écoulements » et axe 7 « gestion des ouvrages hydrauliques »)
- Incertitudes sur la démarche à engager sur le bassin versant de la Meyne et des annexes du Rhône concernant les digues pour prétendre aux aides financières de l'État (Répercussions sur la labellisation la mieux adaptée au bassin versant de la Meyne et des annexes du Rhône (PAPI / PSR) pour prétendre aux aides financières de l'État)
- Incertitudes sur juridique sur la responsabilité du maître d'ouvrage et du « gestionnaire » des digues

4

SUIVI, EVALUATION DU CONTRAT

Toutes les actions du Contrat de Rivière sont liées à au moins un ou plusieurs indicateurs. Au minimum, il s'agit d'évaluer la bonne réalisation des actions prévues et d'indiquer l'état d'avancement des travaux ou de l'opération (**taux de réalisation des actions, état d'avancement financier**).

En outre, une série d'indicateurs d'état et de réponse est proposée pour le second contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône. Cette liste a été établie sur la base du programme d'actions sommaire. Elle devra être affinée et éventuellement complétée au stade du dossier définitif. De même, la définition complète de certains des indicateurs proposés (valeur état « 0 » et objectif en fin de contrat) est à préciser, notamment après la réalisation d'études ou au moment de la définition précise des actions.

Le suivi des indicateurs sera assuré par le chargé d'animation de la CCPRO.

4.1 INDICATEURS D'ÉTAT

Les indicateurs d'état proposés sont les suivants :

① État chimique des cours d'eau

Nombre de stations de mesure de la qualité des eaux superficielles affichant le bon état ou très bon état chimique.

① État écologique des cours d'eau

Nombre de stations de mesure de la qualité des eaux superficielles affichant l'état moyen ou le bon état écologique.

① Variété des produits phytosanitaires dans les eaux

Nombre de molécules produits phytosanitaires trouvées dans les eaux

① Variété des molécules polluantes (substances dangereuses) dans les rejets de STEP de plus de 10 000 EH :

Quantité de substances dangereuses mesurée dans les rejets à la station d'épuration de Cogolin-Font Mourrier (campagnes RSDE)

① Linéaire de cours d'eau accessible à la population :

Linéaire de cours d'eau accessible à la population : sentiers, berges entretenues.

4.2 INDICATEURS DE RÉPONSE

Les indicateurs de réponse proposés, autre que l'état d'avancement des actions, sont les suivants :

① Engagement dans les procédures agro-environnementales :

% des exploitations engagées dans une procédure agri-environnementale.

① Acquisition foncière :

Zones où la collectivité (ou autre maître d'ouvrage tel que ASA Meyne) a acquis la maîtrise foncière dans le cadre de la procédure de manière à s'assurer du devenir des sols, conserver un patrimoine ou pouvoir réaliser l'entretien nécessaire...

① Espèces végétales invasives :

Indicateur à définir avec la CNR dans le cadre de son programme d'enlèvement de la jussie dans les annexes du Rhône et du suivi en cours

① Gestion des zones humides :

Nombre de zones humides où un mode de gestion est mis en place, ou nombre de conventions de gestion signées.

A définir à l'issue de l'inventaire départemental des zones humides

① Réunions :

Nombre de réunions tenues annuellement dans le cadre du CR et en dehors, à classer par thèmes :

A : réunions techniques pour la définition et la mise en œuvre des actions

B : réunions / aspects administratif et financier des actions ou de fonctionnement du SIG (dans le cadre de la procédure)

C : réunions d'information, communication

D : autres (à préciser)

① Taux de personnes touchées par les opérations de communication/sensibilisation :

Taux d'atteinte du public visé par le programme éducatif "l'Eau partagée"

5

OPÉRATIONNALITÉ DU CONTRAT

5.1 STATUT ET COMPÉTENCE DES PARTENAIRES

- **La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO)**

Sur les annexes du Rhône, en dehors du domaine public, la CCPRO intervient pour le compte des communes de Caderousse, Châteauneuf du Pape et Sorgues.

Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) exerce pour ses communes membres plusieurs compétences.

- Certaines sont rendues obligatoires par la loi : l'Aménagement de l'espace et le développement économique (SCOT, SPANC, accueil des gens du voyage, Habitat).
- Les autres compétences optionnelles lui ont été transférées à la demande des communes : l'Environnement (collecte, traitement et valorisation des déchets), le Tourisme (développement et promotion), la Lutte contre les inondations (alerte aux risques majeurs, travaux de lutte contre les inondations), la Voirie, le Plan Local de l'Habitat, le Contrat de Rivière de la Meyne et des annexes du Rhône.
- Enfin, certaines sont facultatives (social, animation).

- **L'Association Syndicale Autorisée de la Meyne (établissement public à caractère administratif)**

Sur la Meyne et ses affluents, l'ASA de la Meyne (association syndicale regroupant 9 500 propriétaires au 31/12/2011) intervient sur les communes d'Orange et de Caderousse. L'ASA de la Meyne pourrait intervenir sur la commune de Camaret sur Aigues, dans certaines conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

L'Association (Établissement public administratif : EPA), dont les nouveaux statuts, suite à l'ordonnance de 2004, ont été approuvés en 2008, a pour but et missions :

- l'administration et la gestion de l'Association Syndicale ;
- l'exécution des travaux d'entretien courant (curage, faucardement et autres) des cours d'eau principaux désignés et figurant sur l'annexe n°2 jointe aux statuts, ainsi que d'une façon générale, toutes dérivations, bras de décharges, affluents, réseaux et fossés ouverts dans le cadre de l'intérêt général et trouvant comme exutoire les cours d'eau mentionnés dans l'annexe précitée ;

- l'exécution de travaux neufs ou d'investissement tels que notamment : élargissement, régularisations, redressements et tous autres travaux visant à l'amélioration du réseau de cours d'eau, réalisation et conservation en bon état des digues et ouvrages d'art qui y correspondent, dans le cadre de l'intérêt général et la conservation des intérêts des propriétés comprises dans le périmètre syndical ;
- la répartition des eaux d'arrosage, l'entretien et la modernisation du réseau d'irrigation et des ouvrages qui s'y rattachent ;
- le contrôle des fossés particuliers d'arrosage, sous réserve des droits existants, fait également partie de l'objet de l'association syndicale.

- **La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) :**

Créée en 1933, la Compagnie Nationale du Rhône (société « d'intérêt général ») a reçu de l'État (convention du 20 décembre 1933 approuvée par décret du 5 juin 1934) la concession générale de l'aménagement du Rhône, pour tirer le meilleur parti possible du fleuve au triple point de vue :

- de la production d'électricité (aménagement du fleuve par des barrages et des digues⁷) ;
- du développement de la navigation (grand gabarit) ;
- des utilisations agricoles de l'eau (irrigation, prises d'eau).

A ce titre, elle a conçu, aménagé et exploite les ouvrages actuels des chutes de Caderousse et d'Avignon.

La Compagnie Nationale du Rhône, dans le cadre de son cahier des charges, assure sur le domaine concédé l'exploitation et la gestion des ouvrages et l'entretien des terrains.

A l'occasion de la révision du dit cahier des charges en 2003, la CNR a complété ses missions par des missions d'intérêt général (MIG) destinées à accompagner le développement durable de la vallée Rhodanienne. Ces missions concernent notamment la valorisation de l'environnement, du tourisme, et du patrimoine, la « Via Rhona », ou encore la participation aux contrats de rivière. Ces MIG sont labellisées « Plan Rhône ».

5.2 RESSOURCES DES PARTENAIRES

- **La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO)**

Les principaux postes de recettes de la CCPRO sont les suivants :

- Recettes Externes (38%) :
 - L'emprunt
 - Les subventions (Conseil Général, Région, État etc.)
- Recettes Internes (62%) :
 - Le Fond de Compensation pour la TVA (FCTVA),
 - L'épargne,
 - L'autofinancement.

⁷ La CNR gère les digues qu'elle a créées, ce qui n'est pas le cas des digues existantes mises en place pour la lutte contre les inondations.

Le budget 2012 de la CCPRO est de 41 172 142 M€ dont 22 183 659 M€ pour le fonctionnement et 18 998 482 M€ en investissement.

- **L'Association Syndicale Autorisée de la Meyne**

Les ressources de l'Association syndicale comprennent :

- Les redevances dues par ses membres
- Les recettes résultant de ses missions prévues à l'article 4 du présent acte
- Le produit des emprunts
- Les subventions et participations de diverses origines
- Les redevances et/ou ressources diverses résultant des conventions d'occupation de ses propriétés privées ou publiques

Le relevé de l'exercice 2011 est le suivant :

- budget de fonctionnement : 2 079 046 00 €HT (dont 610 000 € de ressources propres correspondant aux redevances annuelles 2011 des propriétaires)
- budget d'investissement : 2 967 708 € HT

- **La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) :**

Le capital social de la CNR est de 5 488 164 M€.

Chiffre d'affaires 2011 : 1.1 milliard d'euro.

Bénéfice 2011 : 150 M€.

Budget MIG plan 2009/2013 : 185 M€ sur 5 ans (plan 2014/2018 en cours de discussion actuellement en même temps que le Plan Rhône).

5.3 COMPOSITION DU COMITÉ DE RIVIÈRE

La proposition de composition du comité de rivière, basée sur l'arrêté préfectoral portant création du comité de rivière pour le contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône du 11 mars 1999, modifié le 31 mai 1999 puis le 27 octobre 2004 est la suivante.

Cette proposition tient compte des changements au sein des différents collèges depuis le dernier arrêté, et est susceptible d'être modifié au stade du dossier définitif afin d'intégrer les éventuelles évolutions liées à la mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales.

COLLEGE DES COLLECTIVITES LOCALES

- M. le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ou son représentant
- M. le Président du Conseil Général de Vaucluse ou son représentant
- M. le Président de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze ou son représentant
- M. le Président de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence ou son représentant
- M. le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône Ventoux ou son représentant
- M. le Président du Syndicat des Eaux Rhône, Aygues, Ouvèze ou son représentant
- M. le Maire de Caderousse ou son représentant

- M. le Maire de Camaret sur Aigues ou son représentant
- M. le Maire de Châteauneuf du Pape ou son représentant
- M. le Maire d'Orange ou son représentant
- M. le Maire de Sorgues ou son représentant

COLLEGE DES USAGERS ET ASSOCIATIONS

- M. le Directeur Général de la Compagnie Nationale du Rhône, signataire de la Charte de restauration de la Meyne et des annexes du Rhône, ou son représentant
- M. le Président de l'Association Syndicale Autorisée de la Meyne sur Orange et Caderousse et des cours d'eau d'Orange, signataire de la Charte de restauration de la Meyne et des annexes du Rhône, ou son représentant
- M. le Président de l'Association Syndicale Autorisée des cours d'eau de Caderousse ou son représentant
- M. le Président de l'Association Syndicale Autorisée des mayres et fossés de Camaret sur Aigues ou son représentant
- M. le Président de l'Association Syndicale Autorisée d'Alcyon ou son représentant
- M. le Président de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation du Grès d'Orange ou son représentant
- M. le Président de l'Association Syndicale Autorisée de Grange Neuve ou son représentant
- M. le Président du Club d'Aviron de Caderousse ou son représentant
- M. le Président de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique ou son représentant
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse ou son représentant
- M. le Président de l'Association Migrateurs Rhône Méditerranée ou son représentant
- M. le Président du Conservatoire des Espaces Naturels Provence Alpes Côte d'Azur ou son représentant
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant
- M. le Président de France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur ou son représentant
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse ou son représentant
- M. le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Avignon et de Vaucluse ou son représentant
- M. le Président de l'Agence de Développement Touristique de Vaucluse ou son représentant
- M. le Président du Parc Naturel Régional de Camargue ou son représentant
- M. le Directeur des Autoroutes du Sud de la France ou son représentant
- M. le Directeur de la SNCF - ligne TGV Méditerranée ou son représentant

COLLEGE DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

- M. le Préfet de Vaucluse ou son représentant
- M. le Colonel Commandant de la base aérienne 115 d'Orange-Caritat ou son représentant

- M. le Directeur de la DREAL PACA ou son représentant
- M. le Directeur de l'ARS PACA délégation territoriale de Vaucluse ou son représentant
- M. le Directeur de la DDT de Vaucluse ou son représentant
- M. le Directeur du Service Navigation Rhône Saône ou son représentant
- M. le Délégué de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, délégation de Marseille ou son représentant
- M. le Délégué Régional de l'ONEMA ou son représentant